

HISTOIRE  
GENEALOGIQUE  
ET  
CHRONOLOGIQUE  
DE LA  
MAISON ROYALE  
DE FRANCE,

DES PAIRS, GRANDS OFFICIERS DE LA  
Couronne & de la Maison du Roy, & des anciens Barons du Royaume : avec les  
Qualitez, l'Origine, le Progrès & les Armes de leurs Familles : Ensemble les Statuts  
& le Catalogue des Chevaliers, Commandeurs, & Officiers de l'Ordre du S. Esprit.

LE TOUT DRESSÉ SUR TITRES ORIGINAUX,  
*sur les Registres des Chartes du Roy, du Parlement, de la Chambre des Comptes, & du Châtelet de  
Paris, Cartulaires, Manuscrits de la Bibliothèque du Roy & d'autres Cabinets curieux.*

Par le P. ANSELME, Augustin Déchauffé : continuée par M. DU FOURNY.

Revûe, corrigée & augmentée par les soins du P. ANGE & du P. SIMPLICIEN, Augustins Déchauffez

TROISIÈME ÉDITION.

TOME SIXIÈME.



A PARIS,

Par la COMPAGNIE des Libraires Associez.

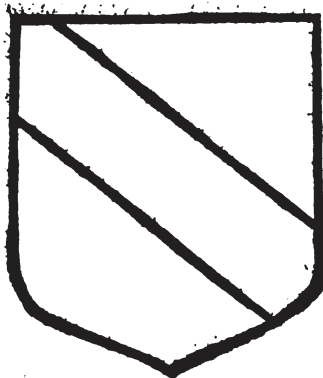
M. DCC. XXX.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK  
GENÈVE



B



D'or à la bande  
d'azur.

X X V I.

C **R**ENAUD de Trie II. du nom, chevalier, seigneur du Plessis-Billebaute & de Mareüil, conseiller du conseil étroit du roi, l'un des seigneurs qui furent faits chevaliers de la main du roi *Philippe le Bel* le jour de la Pentecôte 1313, & depuis Maréchal de France, étoit mort avant le 6. juin 1324. lorsque la veuve *Isabelle* de Heilly, dame de Mareüil, obtint du comte de Clermont sire de Bourbon, la permission de fonder une chapelle dans son château du Plessis-Billebaute, près la forêt de Hez, & de la doter de vingt livres de rente à prendre sur le travers de Bailleul-sur-Terain, mouvant de Messire Pierre de Chambly, seigneur de Wiermes à cause de Bulles.

---

GENEALOGIE  
DE LA MAISON  
D  
DE TRIE.

I.

**D**REUX de Chaumont, seigneur de Trie, frere de *Hugues* de Chaumont, dit *Pillavoine*, & fils de WALLON de Chaumont, contemporain du roi *Philippe I.* & d'HUMBERGE sa femme, suivant l'édition de 1712. se fit religieux étant veuf, à l'imitation de son frere à S. Germer, & y donna les dîmes de Triela-ville. Voyez cy-devant page 42.

Femme, N. . .

1. ENGUERAND, seigneur de Trie, confirma à l'abbaye de S. Germer, ce que son pere & ses predecesseurs y avoient aumôné & y donna aussi quelques he.

*Tome VI.*

E 8

- ritages à Pontoise & à Trie, étant au lit de la mort.
2. WALLE de Trie dont on ne trouve que le nom.
  3. GUILLAUME surnommé *Aiguillon*, seigneur de Trie, qui suit.

A

## I I.

**G**UILLAUME sur nommé *Aiguillon*, seigneur de Trie & de la terre de Fresnes qu'on appelloit, à cause de lui, Fresnes-l'Aiguillon, confirma les dons que son pere & son frere avoient faits à S. Germer. Il se croisa pour le voyage de la Terre-Sainte avec le roi Louis le jeune en 1147. & y finit ses jours.

Femme, MARGUERITE de Gisors, fille aînée de *Thibaut*, dit *Payen*, chevalier chasteain de Gisors & de *Matilde*, est nommée dans une chartre de l'abbaye de S. Martin de Pontoise avec ses quatre filles & *Thibaut* de Gisors son frere. Voyez *some III. de cette histoire p. 661.*

1. ENGUERAND seigneur de Trie, qui suit.
2. ODE de Trie.
3. IDOINE de Trie, mariée à *Guillaume* de Garlande IV. du nom, seigneur de Livry, fils de *Guillaume* de Garlande III. du nom, seigneur de Livry, & d'*Agnès* de Crespy. Voyez *cy-devant page 32.*
4. ADELAIS, dite *Alix*, femme d'*Anseau*, seigneur de Lisle.
5. MATHILDE de Trie.

B

## I I I.

**E**NGUERAND seigneur de Trie, confirma le don que sa mere avoit fait à l'abbaye de S. Martin de Pontoise pour y estre enterrée, & augmenta en 1207. la fondation que sa femme avoit faite en 1195. d'une chapelle en l'église collegiale de Moucy.

Femme, EDINE, dame de Moucy-le-Chastel, fille aînée de *Dreux*, seigneur de Moucy en Beauvoisis, fonda deux chapelles en l'église collegiale de Moucy, l'une à l'autel de S. Nicolas en 1195. dont son mari augmenta la fondation en 1207. & l'autre à l'autel de S. Pierre, en présence de *Dreux* & *Jean* de Moy ses enfans, qu'elle eut de *Dreux* seigneur de Moy son second mari. Du premier elle avoit eü.

1. JEAN I. du nom, seigneur de Trie, qui suit.
2. PIERRE de Trie ceda au mois d'avril 1195 l'hommage qu'il avoit avec Jean de *Monchevreuil*, sur les bois de l'église de Henonville, à l'abbaye de S. Martin de Pontoise.
3. GUILLAUME de Trie, chanoine de Rouen.
4. ELISABETH de Trie, étoit mariée avant l'an 1187. avec *Guy* de Senlis IV. du nom seigneur de Chantilly & d'Ermenonville, grand bouteiller de France, fils de *Guy* de Senlis III. du nom, seigneur de Chantilly & d'Ermenonville, grand bouteiller de France, & de *Marguerite* de Clermont, dame en partie de Luzarches. Voyez *cy-devant page 253.*

C

## I V.

**J**EAN I. du nom, seigneur de Trie & de Moucy, ratifia en 1212. la vente que fit Jean de Fayel d'une rente qu'il avoit sur un moulin entre Moucy-la-ville & S. Felix, qui fut depuis donnée au prieuré de S. Jean de Viviers. Il confirma aussi avec *Dreux* seigneur de Moy son frere uterin, la donation faite à l'abbaye de N. D. du Val de quelques cens au terroir de Chambly.

Femme, LUCIE.

1. JEAN II. du nom, seigneur de Trie & de Moucy, qui suit.
2. ELISABETH de Trie.

## V.

**J**EAN II. du nom, seigneur de Trie & de Moucy, est nommé dans le rôle des seigneurs chasteains du Vexin, qui se trouverent à la bataille de Bouvines en 1214. confirma en 1219. à l'abbaye du Parc-aux-Dames la donation que *Guillaume*

Je jeune, seigneur de Caenton son gendre y avoit faite, & au mois de décembre 1223. la vente que Guillaume de Thorore & sa femme avoient faite à l'abbaye de Saint Denis, de l'Avouerie de Willy, pour en jouir comme en avoit jouti Yves de Beaumont; il fit faire une enquête des droits d'usage que son pere avoit toujours eus dans les bois d'Andely qui lui étoient contestez. & dans le dénombrement des siefs tenus du roi en 1226. ès chatellenies de Chaumont, de Pontoise & du Vexin; il est dit qu'il tenoit la ville de Trie, quelques cens à Pontoise, le moulin de Chanteraine, la moitié de Hombevilliers. & de S. Crespin; & toute la ville de Helly.

Femme, ALIX de Dampmartin, sœur de Renaud, comte de Dampmartin & de Bologne, & de Simon de Dampmartin, comte de Ponthieu.

1. MATHIEU, seigneur de Trie, qui suit.
2. ENGUERAND de Trie, nommé avec ses freres dans la ratification qu'ils firent de la donation faite par leur beau-frere à l'abbaye du Parc aux Dames.
- B 3. RENAUD de Trie, seigneur de Fontenay, tige des seigneurs de Fontenay, mentionnez ci-après §. IV.
4. BERNARD de Trie, suivant quelques-uns, est le même que Girard qui combattant à côté du roi Philippe Auguste à la bataille de Bouvines, tua le cheval sur lequel étoit l'empereur Othon.
5. CATHERINE de Trie, fut mariée à Guillaume le jeune, seigneur de Caenton. Ils donnerent ensemble au mois de mai 1219. à l'abbaye du Parc aux Dames pour la fondation d'une chapelle, dix livres de rente qu'elle avoit eus en mariage à prendre sur le travers de Moucy-le-Chastel.
- C 6. JEANNE de Trie, femme de Robert Bertrand, baron de Briquebecq IV. du nom, lequel étoit mort en 1240. suivant un titre de l'abbaye du Bec. Il étoit fils de Robert Bertrand III. du nom, baron de Briquebecq, & de la fille aînée de Jourdain Tesson.

## V I.

MATHIEU, seigneur de Trie & de Moucy, comte de Dampmartin, traita pour la comtesse de Bologne sa parente, & lui fit donner pour son douaire les terres de Mortaing & de Dompfont, ce qu'elle ratifia le vendredi après les octaves de Pâques 1235. Il donna au mois d'octobre 1244. à l'abbaye de Bonport une rente sur la terre d'Outreleau, en considération de ce qu'un de ses enfans y étoit enterré, & depuis ayant succédé au comté de Dampmartin, (a) par la mort de Mahaud comtesse de Bologne & de Dampmartin sa cousine germaine, veuve de Philippe de France dit Harepel ou le Rude, il en prit les armes, & eut aussi différend avec le comte de S. Paul au sujet de cette succession. L'abbé & les religieux de Marcheraoul lui cederent tout ce qu'il prenoient sur la terre de Moucy avec le moulin de Marquemont, & en échange il leur donna au mois d'octobre 1259. du consentement de sa femme, de ses deux fils aînés & de ses autres enfans, neuf muids de bled mesure de Chaumont, évalués 25. livres, à prendre sur les hommes de Moucy, jusqu'à ce qu'il les eut assignés autre part, & il leur donna de plus 12. livres de rente pour la fondation d'une chapelle en leur église. Il plaidoit en 1275. contre la dame de Sailleville pour la mouvance d'une terre qu'il prétendoit être tenuë de celle de Moucy, & ceda l'année suivante à Anseau le vicomte & à Jean dit Sarrazin chambellan du roi, l'usage que la comtesse de Bologne lui avoit donné dans la forêt de Hez. Il fut maintenu & conservé par arrêt du jour de la Pentecôte 1267. dans la haute justice de sa terre & chatellenie de Moucy & des siefs en dépendans, que les officiers du roi lui disputoient; & vécut jusqu'en 1275.

Femme, MARSELIE de Montmorency, que quelques memoires disent fille de Mathieu III. du nom, sire de Montmorency, & de Jeanne de Brienne.

1. PHILIPPE de Trie, qui suit.
2. JEAN I. du nom, comte de Dampmartin, sire de Trie & de Moucy, a fait la branche des comtes de Dampmartin, rapportée ci-après §. II.
3. THIBAULT de Trie, dont descendent les seigneurs de Serifontaine, mentionnez §. III.
4. SIMON de Trie, seigneur de Gouvieux, doyen de l'église collegiale de Mortaing, fut debouté du droit qu'il prétendoit avoir de conferer les prébendes de cette église, par arrêt des octaves de la Toussaints 1264.

(a) Toise I. de cette Histoire p. 80.

## VII.

**P**HILIPPES de Trie, est nommé le premier des enfans de *Mathieu* de Trie comte de Dampmartin, dans l'échange que ce comte fit en 1259. avec l'abbaye & le couvent de Marcheraoul; & l'année suivante au mois de mai il s'obligea pour le seigneur de Montmorency, d'observer les traitez & convenances accordés entre ce seigneur & l'abbé & les religieux de S. Denis. Il possédoit des fiefs à Pont Sainte Maxence, pour l'hommage desquels il y avoit procès entre le roi & Jean seigneur de Pont-Sainte Maxence en 1265. Il mourut avant son pere.

Femme, N. . . .

## VIII.

**R**ENAUD de Trie I. du nom, seigneur du Plessis, ne succéda pas au comté de Dampmartin à son ayeul, la représentation n'ayant pas lieu. Il transigea avec *Jean* de Trie comte de Dampmartin son oncle, qui lui abandonna quelques terres, & par arrêt de l'an 1277. il fut ordonné que la superficie des bois situés sur les terres que le comte lui avoit cedées, seroit appréciée avec le fonds. Par une autre transaction qu'il fit avec lui au mois d'octobre 1278. en quittant les terres qu'il avoit en Boulonnois, il fut expressement accordé qu'outré 120. livres qu'il prenoit en la vicomté de Bologne de la succession de son pere pour lesquelles il étoit en l'hommage du comte de Bologne, il auroit le manoir du Plessis près Clermont, avec les heritages assis aux environs d'Auvillers, Thoiry, la terre de Beucourt, les bois de Premont, Launoy, la Garenne, la riviere de Terrain, & les terres de Friencourt & de Granville; le comte s'obligeant de faire ratifier ce traité par sa femme & par ses enfans du premier lit, ce que le roi confirma au mois de juillet 1279. nonobstant cet accord, il rentra en procès avec le comte son oncle l'année suivante au sujet de certains fiefs qu'il prétendoit dépendre des terres qui lui avoient été cedées, & que le comte soutenoit s'être réservées, il fut ordonné qu'il en justifieroit, & que cependant le comte seroit ratifier l'accord par sa fille & son mari, & garantirait le tout contre les prétentions des religieux de Froimont. Il eut divers emplois dans les guertes de Flandres en 1296. 1297. & 1298. Le roi l'envoya sur les frontieres de ce pais au mois de juin 1296. avec Gaucher d'Autresches & Jean de Heilly, & au mois de septembre suivant avec Lancelot de S. Maard, pour garder les villes d'Ypres & de Valenciennes en 1298. Il avoit eu procès en 1286. contre les heritiers du premier mari de sa femme touchant son douaire.

Femme, MARGUERITE de Courtenay, dame de Cloyes, veuve de *Raoul* d'Estreés, fils aîné de *Raoul* de Sores, surnommé d'*Estreés*, maréchal de France, & fille de *Guillaume* de Courtenay I. du nom, chevalier seigneur de Champignelles, & de *Marguerite* de Bourgogne-Châlon sa premiere femme, fut mariée avant la Toussaints 1285. Voyez tome I. de cette histoire, page 485.

1. RENAUD de Trie II. du nom, seigneur du Plessis, maréchal de France, qui suit.
2. PHILIPPES de Trie, chevalier, vivoit en 1331: suivant un registre du parlement de Paris.

## IX.

**R**ENAUD de Trie II. du nom, seigneur du Plessis, Maréchal de France, D étoit mort avant le 6. juin 1324. Voyez son article cy-devant, page 661.

Femme, ISABELLE de Heilly, dame de Mareuil, fille de *Jean* seigneur de Heilly, & d'*Alix* dame du Paz en Artois, étoit veuve le 6. juin 1324. & obtint du comte de Clermont sire de Bourbon, la permission de fonder une chapelle dans son château du Plessis-Bilbault, près la forêt du Hez, & de la doter de vingt livres de rente à prendre sur le travers de Bailleul-sur-Terrain, mouvant de messire Pierre de Chambly, seigneur de Wiermes à cause de Bulles.

1. PHILIPPES de Trie, seigneur de Mareuil, qui suit.
2. JEAN de Trie, seigneur du Plessis & de Moucy, dont la posterité sera rapportée cy-après §. I.

3. RENAUD

- A 3. **RENAUD** de Trie, dit *Billebault*, seigneur de Fresnes, de Quevremont & de Quésnel, servoit avec 3. écuyers dans la compagnie de Louis comte d'Estampes le 18. juin 1355. & avec un chevalier & 12. écuyers en l'Ost de Breteuil au mois de juillet 1356. confirma le 29. mars 1357. les concessions que ses prédecesseurs avoient faites à l'abbate de Froimont sur la grange de Quevremont & de Quésnel, plaidoit contre Billebault & Etienne des Autels le 19. may 1363. & obtint remission au mois d'août 1368. d'un meurtre qu'il avoit commis en la terre de Fresnes.
- Femme **ISABEL** la Gourlée, dame de Fresins ou de Fresnes, veuve de *Jean Fournier*, chevalier, étoit mariée dès l'an 1343.
- ISABEAU** de Trie, fut mariée à *Jean* de Chastillon seigneur de Bonneuil & de Loisy sur Marne, second fils de *Jean* de Chastillon, souverain maître de l'hôtel du roi, & d'*Isabeau* de Montmorency sa seconde femme, son mary lui assigna le 4. juin 1364. deux cens livres parisis de rente pour elle & les enfans suivant leur traité de mariage, ce qui fut confirmé par le roi au mois de novembre suivant. Elle se remaria depuis à *Jean* de Ploisy, chevalier, avec lequel elle vivoit en 1386. *Voyez cy-devant, page 124.*
- B 4. **ALIX** de Trie, épousa *Thomas* de Coucy IV. du nom, seigneur de Vervins, testa en 1323. & fut enterrée à Landoufis, où elle avoit élu sa sepulture.
5. **JEANNE** de Trie, étoit mariée en 1345. avec *Philippes* de Chambly, seigneur de Livry, & jouissoit d'une rente sur la recette de Paris, à cause de *Charles* de Chambly son fils en 1358.

X.

**PHILIPPES** de Trie, seigneur de Mareuil, de Fontenay près Louvres & du Plessis-Gassot, fut présent au traité de mariage fait à Vincennes en présence du roi en 1319. entre *Renaud* II. du nom comte de Dampmartin, & *Polie* de Poitiers, par lequel il fut convenu que des deniers dotaux il en seroit mis une somme de 8000. livres, pour convertir en heritages au profit des conjoints. Il avoit differend avec l'évêque de Beauvais en 1325. & le 19. decembre 1328. puis contre Robert de Courtenay, prévôt de l'église de l'Isle en 1332. touchant le retrait du palais des Termes à Paris, qu'il vendit depuis à Pierre abbé de Cluny. Dreux de Mello le fit aussi assigner la même année, pour assister à la tutelle des enfans mineurs de Mathieu de Mello, & l'année suivante au mois de decembre Thibaut de Mauregard lui fit don des terres de Fontenay près Louvres en Paris, & du Plessis-Gassot, que le roi avoit donniées à Simon Mauregard son pere. Il vivoit en 1337.

Femme, **JEANNE** de Mareuil.

1. **RENAUD** de Trie, seigneur de Mareuil, qui suit.
2. **JACQUELINE** de Trie, dame de Bris, fut présente au traité de mariage de son frere en 1337. & se voyant âgée & hors d'esperance d'avoir des enfans, elle fit donation le 15. octobre 1371. à *Philippes* de Trie son neveu chef de sa maison, de la terre de Bris près Montlhery, & de tout ce qu'elle avoit au pais de Gastinois en la châtellenie de Chasteaulandon.

X I.

**RENAUD** de Trie, seigneur de Mareuil, de Maisieres & de Fontenay, fit monter à Pontorson avec 5. écuyers de sa compagnie le premier février 1355. & donna quittance le 11. avril de 30. deniers d'or à l'écu du coin du roi Jean, en prêt sur ses gages & ceux de sa compagnie, délérvant es guerres de Normandie du côté de la Bretagne, sous les ordres de Jean de Hangeft, lieutenant de roi esdites parties. Il servit le roi avec 54. écuyers de sa compagnie en l'Ost de Breteuil le 8. août 1356. & l'année suivante en celui de Normandie, es parties de Dreux & du Perche sous Robert de Clermont, depuis le 27. octobre 1357. jusques au 23. novembre suivant, & fut marié du vivant de ses pere & mere.

Femme, **JACQUETTE** de Conflans, dame de la Bouteillerie, fille unique de *Hugues* de Conflans & de *Blanche* d'Etquoy, fut mariée par contrat passé à Paris le 24. janvier 1337. & confirmé par le roi peu de jours après.

1. **PHILIPPES** de Trie II. du nom, seigneur de Mareuil, qui suit.

2. **RENAUD** de Trie, seigneur de Maisieres, Chambellan de *Charles* roi de Navarre lequel lui donna une somme de 500. livres au mois de novembre 1383. en consideration des services qu'il lui avoit rendus, particulièrement en la dernière guerre de Flandres. **A**
- Femme, **CATERINE** de Grancey étoit veuve en 1408. & plaidoit contre *Jeanne* de Grancey, dame de Chasteauvillain.

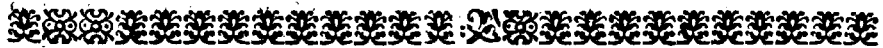
## X I I.

**PHILIPPES** de Trie II. du nom, seigneur de Mareuil & de Fontenay, chambellan du roi de Navarre, servit le roi en 1367. en ses guerres de Flandres & de Normandie, avec 11. écuiers. Il ceda à Henri de Luxembourg, comte de Ligny, moyennant une somme de 3000. livres, les droits qu'il pouvoit prétendre sur la terre de la Bouteillerie que sa mere avoit vendue, & qu'il vouloit retirer, par acte passé sous le scel de la prévôté de Paris le 5. juillet 1369. vendit en 1376. à Jacques & Morelet de Montmor freres, la terre de Bris près Montl'hery, que sa tante lui avoit donnée, eut divers procès au parlement ès années 1374. 1379. 1387. 1395. & 1397. contre Philibert de Paillart président au parlement, les enfans de Matthieu de Mello, Hugues de Griboval & Gilles Mallet, seigneur de Villepefle, auquel il avoit vendu les terres de Fontenay & du Pleffis Gailot, à condition d'usufruit. Il quitta au roi les arerages qui lui étoient dûs & à sa mere, d'une rente de 40. liv. sur la recepte de Troyes & de Chaumont en Bassigny, en consideration d'un amortissement qu'il obtint le 23. avril 1381. d'une rente de 30. livres en heritage dans le vicomté de Paris pour la fondation d'une chapelle. Ce fut sur sa caution & celle de Charles de Chambly, que le Parlement ordonna le 26. août 1386. que les biens saisis de Guy de Chambly lui seroient rendus, & deux ans après il fut ordonné qu'un prisonnier qu'il tenoit dans ses prisons de Fontenay seroit élargi. Il fonda une chapelle en 1399. & mourut sans enfans.

Femme, **AGNE'S**, dame de Gouffainville, sœur de *Guy*, seigneur de Gouffainville étoit mariée dès l'an 1374. **C**

Sur une tombe de Pierre dans le Chœur du côté de l'épître au bas des marches du Sanctuaire de l'église de l'abbaye d'Herivaux, sont gravez les figures d'un chevalier armé & d'une dame, avec cette inscription. *Cy gist Messire Thibault de Puisieux chevalier seigneur de Puisieux, qui trepassa l'an 1343. le dernier jour de janvier.*

*Cy gist Madame Agnès de Trie, femme dudit Messire Thibault, laquelle gouverna le roi Charles le sixième jusqu'à l'âge de sept ans, laquelle trepassa l'an 1374. le 25. jour d'avril aux deux côtés de la tête du chevalier sont deux écussons chargés d'une fasce, & aux deux côtés de la tête de la femme sont deux écussons l'un parti au 1. une fasce. au 2. une bande chargée de 3. annelets, le second une bande chargée de trois annelets:*



§. I.

SEIGNEURS **D**

DU PLESSIS

ET DE MOUCY.

X.

**JEAN** de Trie, dit *Billebault*, seigneur du Pleffis, de Fresnes & de Quefneel, second fils de **RENAUD** de Trie, seigneur du Pleffis, maréchal de France, & d'**ISABELLE** de Heilly dame de Mareuil, mentionnez cy-devant page 664. confirma

A aux religieux de l'abbaye de Froimont le premier juin 1345. les donations que ses predecesseurs leur avoient faites, & plaidoit contre *Jean* seigneur d'Auxy & sa femme, tuteurs de David de Pois mineur en 1351.

Femme, CLEMENCE de Joigny, veuve d'*Anscl* d'Aunoy, & fille d'*Henry* de Joigny, eut entr'autres enfans.

X I.

**R**ENAUD de Trie, dit *Patrouillard*, seigneur de Moucy & du Pleffis, chevalier fit montre de lui, d'un autre chevalier qui étoit *Louis* de Trie, & de 61. écuyers à Roüen le 14. juin 1355. donna quittance de 150. liv. en prêt sur ses gages, y compris 100. sols pour les droits du connétable de Normandie le 19. des mêmes mois & an; & une autre de 52. liv. 10. sols parisis dûs de ses gages & de ceux de sa compagnie depuis le premier jour de sa montre jusqu'au 1. août, elle est datée du 14. août 1355. son scel une bande chargée de trois pieces qu'on ne peut distinguer, & accostée en chef d'une étoile. *Jean* de Trie son cousin, archidiacre en l'église de Châlons, lui donna par contrat du 13. juillet 1362. la terre de Moucy en Beauvoisis à certaines conditions & reserves; il en fut mis en possession par le bailliy de Senlis le 23. août suivant, après en avoir fait l'hommage au roi, qu'il servit en ses guerres en la compagnie du comte de Dampmartin en 1364. & dans la guerre de Bretagne sous Bertrand du Guesclin. Il confirma le 29. decembre 1366. aux chanoines de Moucy, toutes les donations faites par les seigneurs de Moucy, & qui avoient été confirmées nouvellement par *Jean* de Trie, archidiacre de Châlons, duquel il fut executeur testamentaire, & en cette qualité il ceda à l'église de Châlons le 7. decembre 1368. quelques heritages au *sinage* de S. Maard & sur le Mont S. Louis, pour la fondation de la chapelle de Notre-Dame ordonnée par le testament du défunt. Il transigea avec *Matthieu* de Trie, dit *Lohier*, seigneur de Serifontaine, le dernier juillet 1370. touchant la disposition de sa terre de Moucy, en cas qu'il vint à mourir sans enfans, donna avec sa femme la veille de l'Assomption de Notre-Dame 1377. aux chanoines de Moucy, quelques rentes à prendre sur le travers de sa terre de Moucy. Deux ans auparavant il s'étoit trouvé à la journée & au siège de Cognac en Angoumois, & à l'entreprise de S. Sauveur le vicomte en Normandie. Il donna quittance le 14. juin 1378. à *Jean* le Flament, trésorier des guerres, de heuf vingt francs d'or sur ses gages, ceux de trois autres chevaliers & de dix écuyers de sa compagnie servans es guerres de Normandie. Son sceau est écartelé, au 1. & 4. une bande componnée accompagnée d'une merlette en chef, au 2. & 3. une bande chargée de trois coquilles, supports deux aigles, cimier une tête de chien. Legende, S. *Regnault* de Trie, chevalier sire de Moncy. (a) Il s'accorda le 11. septembre 1381. avec le duc de Bourbon touchant le fief d'Anfac qu'il avoit acquis de *Billebault* de Trie seigneur de Ronquerolles, & fut l'un des seigneurs députés en 1388. pour aller à Melun traiter avec les gens du roi de Navarre.

Femme, JEANNE de Fosseux, fille de *Jean* seigneur de Fosseux, fut mariée le 26. juillet 1371. du consentement de *Matthieu* de Trie dit *Lohier*, seigneur de Serifontaine, & eut entr'autres enfans

(a) Biblioth.  
du roi Cabinet de  
M. de Gaucieres.

D X I I.

**R**ENAUD de Trie II. du nom de cette branche, dit *Patrouillard*, seigneur de Moucy & du Pleffis, chambellan du roi, reçut l'hommage que Charles de Soyecourt lui fit le 8. novembre 1399. de la terre de Moy, s'accorda le 31. decembre 1401. avec *Jean* d'Otmont écuyer, pour les droits qu'il avoit à Parfondeval, suivit le maréchal de Rieux en l'expédition qu'il fit en Angleterre, au pais de Galles, & fut tué à l'attaque du chasteau d'Hartfort en 1406. au grand regret de toute l'armée.

Femme, MARIE de Neelle, fille de *Jean* de Neelle, seigneur d'Offemont & de Mello, & d'*Ade* de Mailly dame d'Acheu, étoit veuve lorsque le roi en consideration des services de son mari, lui fit don de partie du droit de relief de la terre de Moucy par lettres du 9. janvier 1406. elle composa pour le surplus de ce droit avec le bailliy de Senlis le 8. avril 1407. Trois ans après elle étoit remariée à *Jean* seigneur de Montravel, chevalier du pais de Forez & ils traiterent ensemble des droits de la terre de Moucy. Elle passa procuracion en 1430. à Renaud de Chartres archevêque de



Reims, Louis de Melun archidiacre de Sens, & Antoine de Helande, capitaine de Reims, pour prendre possession des terres qui lui appartenoient en Picardie, & A en recevoir les fruits depuis la mort de son fils. *Voyez cy-devant page 51.*

1. JEAN de Trie nommé avec son frere & sa sœur dans l'acte de la composition du relief de la terre de Moucy en 1407. Ce peut être lui qui fit montre à Paris, le 17. septembre 1410. avec 13. écuyers de la compagnie de Thibaut de Chantemerle chevalier bachelier.

On trouve JEAN de Trie chevalier, lequel donna quittance de 105. liv. sur les gages de lui chevalier bachelier, d'un autre chevalier bachelier & de 3. écuyers de sa compagnie pour la défense des pais de Limoulin, Périgord, Saintonge & Angoumois sous le gouvernement du maréchal de Sancerre, elle est datée du 14. juillet 1376. le sceau est une bande chargée de 3. annelets accostée en chef d'une merlette: on trouve encore plusieurs quittances de lui du 29. octobre suivant, 18. decembre 1378. & dernier juillet 1394. même sceau que ci-dessus, supports 2. lions cimier une tête humaine. *Bibl. du Roi recueil de M. de Gaigmeres.* B

2. PIERRE de Trie, dit Patrouillart, seigneur de Moucy, demeura jeune avec son frere & sa sœur, sous la tutelle de sa mere, après le second mariage de laquelle il prit possession de la terre de Moucy. Il eut differend en 1427. avec la veuve de Charles de Soyecourt au sujet de l'hommage de la terre de Moy qu'on lui refusoit, il est qualifié *chevalier seigneur de Moucy, capitaine du bois de Vincennes*, dans un certificat qu'il donna le 29. mars 1429 son sceau une bande composée accompagnée d'une merlette en chef supports deux aigles, cimier une tête de chien. (4) Il mourut avant sa mere sans enfans de Jeanne des Croines son épouse, par sa mort la terre de Moucy passa aux seigneurs de Serfontaine, le P. Louis Beurrier celestin, le qualifie chancelier de France dans l'histoire de son monastere de Paris, sans en apporter aucune preuve: il date sa mort de l'an 1433. & dit qu'il fut inhumé au milieu de leur chœur.

3. JEANNE de Trie, nommée avec ses freres dans l'acte de 1407. C

(\*) Cabinet de M. Clairambault.



### 3. II.

## COMTES DE DAMPMARTIN.

### VII.

JEAN I. du nom, comte de Dampmartin, sire de Trie & de Moucy, second fils de MATHIEU seigneur de Trie & de Moucy, comte de Dampmartin & de MARSELIE de Montmorency, mentionnez ci-devant p. 663. fut present à l'échange que fit son pere avec l'abbé & les religieux de Marcheraoul en 1259. Il donna du vivant de son pere à l'abbaye de Froimont au mois d'aoust 1264. pour le repos de l'ame d'Ermengarde sa premiere femme, tous les acquets qu'il avoit faits au environs de la terre du Plessis avec la cinquième partie de ce qu'il possedoit, s'en reservant neantmoins l'usufruit, vendit au mois de septembre 1265. quelques terres labourables qui en étoient proches & de la forêt de Hez, eut des differens avec les religieux de cette abbaye au sujet de l'usage qu'il leur demandoit dans leurs bois & transigea avec eux au mois d'avril 1268. & 1271. Après la mort de Simon son frere, le baillie de Senlis le poursuivit pour rendre la foi & hommage de la terre de Gouvieux, & il y fut condamné en 1275. Ayant depuis succédé au comté de Dampmartin

Dampmartin, il confirma & augmenta la donation que son pere avoit faite à l'abbaye de Bonport pour le repos de l'ame de son frere qui y étoit enterré, traita au mois d'octobre 1278. avec *Renaut* de Trie son neveu, au sujet des terres qu'il avoit en Boulonnois, & lui en donna d'autres en Beauvoisis, ce qu'il promit faire ratifier par la femme & ses enfans du premier lit, cela n'empêcha pas qu'ils n'eussent differend ensemble sur ce sujet en 1280. & il fut condamné de garantir ce qu'il avoit cédé contre les pretentions de l'abbaye de Froimont. Lorsque Pierre comte d'Alençon alla au secours de Charles de France roi de Sicile en 1282. contre les Siciliens qui s'étoient revoltés, Jean de Trie fut un de ceux qui accompagnerent ce prince; au retour il eut differend avec l'évêque de Beauvais en 1290. servit le roi en ses guerres de Flandres & fut tué à la bataille de Mons en Puelle le 18. août 1304.

I. Femme, ERMENGARDE eut des enfans dont on n'a point de connoissance.

II. Femme, YOLAND de Dreux, dame de S. Aubin & de Dun, veuve d'*Amaury* II. du nom, sire de Craon mort avant le mois d'août 1269. & fille de *Jean* I. du nom, comte de Dreux & de Braine, & de *Marie* de Bourbon, Voyez *Tome I. de cette hist. p. 428.*

1. RENAUD de Trie, comte de Dampmartin, qui suit.

A 2. PHILIPPES de Trie, tresorier de l'église de Bayeux avoit en 1328 la tutelle des enfans de *Jean* de Trie son frere. Il est qualifié *conseiller du roi & tresorier de Bayeux* dans une quittance qu'il donna le 2. mai 1344. sur son sceau est une bande chargée de trois especes de coquilles accompagnées de deux clefs, ces clefs peuvent être les marques de sa qualité de tresorier. *Bibl. du roi, Cabinet de M. de Gaignieres.*

B 3 JEAN de Trie, seigneur de Moucy, senechal de Toulouse & d'Albigeois, eut de grands procès contre le comte de Dampmartin son frere au sujet de la terre de Moucy, qui lui avoit été adjudgée pour 4800. livres, & de laquelle il avoit été mis en possession par le bailli de Senlis, le mardi après la S. André 1310. Il vendit à l'abbaye de S. Lucien de Beauvais un cens qu'il prenoit sur leur moulin d'Athon, ce que le roi Louis Hutin confirma au mois de juin 1315. il jouissoit à cause de sa femme d'une rente sur les moulins & les halles de la ville de Roien, provenant de la succession d'Oudart de Chambly, dont il eut main levée en 1323. il donna quittance à Gautier de Neuville (a) Damoiseau le 5. janvier 1322. & aux tresoriers de France en 1324. de 250. deniers d'or valant 234. liv. 7. sols 6. deniers tournois pour les frais qu'il avoit faits pour conduire de Toulouse au chastelet de Paris par ordre du roi Amanjeu d'Astarac fils du comte d'Astarac, accusé de plusieurs crimes (b) en donna une autre le 25. juin 1324. de 272. liv. 7. sols 3. den. tournois pour divers voyages & pour les depenses qu'il avoit faites aux châteaux de Torronfages & de Montpezat, il y est qualifié senechal de Toulouse & d'Alby; il accorda des privilèges aux habitans de la nouvelle Bastide de Trie en riviere en la senechaussée de Toulouse l'an 1324. & le roi lui fit payer au mois de mars la même année une somme de 4180. liv. pour les provisions & munitions qu'il avoit faites l'année precedente à Toulouse. Il servit en la guerre de Gascogne sous *Mathieu* de Trie, maréchal de France son parent, avec six écuyers depuis le 22. juin jusques au 24. août 1326. & mourut en 1327. laissant ses enfans mineurs.

(a) De nova villâ.

(b) De pluribus maleficiis.

Femme, N... de Chambly.

C 1. MATHIEU de Trie, seigneur de Moucy, plaidoit en 1327. & l'année suivante contre l'évêque de Beauvais, contre *Jean* comte de Dampmartin son cousin & contre sa veuve en 1350. & 1351. Il mourut peu avant 1360.

II. RENAUD de Trie, mort avant 1350.

III. JEAN de Trie, chanoine en l'église de Moucy, puis archidiacre de Châlons, eut differend avec la dame du Plessis sa sœur en 1356. pour le fief d'Atigny provenant de la succession de *Philippes* de Trie, tresorier de Beauvais leur oncle. Etant devenu seigneur de Moucy par la mort de ses freres, il transigea le 24. janvier 1360. avec Gilles de Soyecourt, seigneur de Moy, à qui le roi avoit fait don du rachat de la terre de Moucy, & auquel il demandoit celui de la terre de Moy. Deux ans après il fit donation de cette terre de Moucy le 13. juillet 1362. à *Renaud* de Trie, dit *Patrouillart*,  
Tome VI. G 8

seigneur du Plessis son parent & au défaut d'hoirs à *Mathieu* de Trie, dit *Lohier*, chevalier seigneur de Seritontaine, s'en réservant neantmoins l'usufruit. Il quitta au roi une somme de 700. liv. qui lui étoit due de la rente qu'il prenoit sur les moulins & les halles de Rouën, en considération de l'amortissement qu'il obtint au mois de juillet 1364. de cinquante liv. de rente en certains heritages, assis à Domremy & à Favereffes, & de sa maison appelée Maloez pour la fondation d'une chapelle en l'abbaye de S. Menges-lès-Châlons & aussi de ce qu'il avoit acquis en la terre de Felins. Il est qualifié dans cette quittance *sire de Moucy-le-Chastel*, *archidiacre d'Athevois en l'église de Châlons*, elle est datée du 27. juillet 1364. & sur son scel est une bande chargée de trois petites pièces & une merlette au canton en chef. (a) Il en donna une autre au vicomte de Rouën de 160. francs d'or, reçus par les mains de Huë de Roche, tresorier de Châlons pour la rente qu'il avoit sur les halles & moulins de Rouën, le 8. novembre de la même année, confirma le 29. décembre 1366. à l'église collegiale de Moucy, toutes les donations que ses predecesseurs y avoient faites & étoit mort au mois de décembre 1368. lorsque ses executeurs testamentaires, donnerent à l'église de Châlons tout ce qu'il possédoit aux *finages* de S. Medard sur le mont S. Louis, & cent cinquante florins d'or pour la fondation d'une chapelle qu'il y avoit ordonnée par son testament.

III. YOLAND de Trie, nommée dans les arrests de 1335. & 1338. avec ses freres pour la reprise des procès qu'ils avoient contre le comte de Dampmartin.

IV. ELEONOR de Trie, étoit veuve de *Robert* de S. Clerc, seigneur du Plessis en 1356.

4. MAHAUD de Trie, dame de S. Aubin, fut mariée à Paris au mois de septembre 1298. à *Henry* de Vergy II. du nom, seigneur de Fonvens, d'Autrey & de Champlite, senéchal de Bourgogne, fils de *Jean* de Vergy I. du nom, seigneur de Fonvens. de Champlite, d'Autrey & de Mirebeau, senéchal de Bourgogne, & de *Marguerite* de Noyers, elle lui apporta 900. liv. de rente sur la terre de S. Aubin en Normandie qui furent depuis assises en 1304. sur les terres de Gouvieux & de Trie. Elle assista au mariage de *Renard* de Trie, comte de Dampmartin son neveu en 1319.

## V I I I.

**R**ENAUD de Trie, comte de Dampmartin, fut fait chevalier le jour de la Pentecôte 1313. par le roi *Philippe le Bel* avec plusieurs princes & grands seigneurs du royaume, & eut de grands differens avec *Jean* de Trie, seigneur de Moucy son frere, touchant la terre de Moucy, qui durerent encore long-tems après sa mort arrivée en 1319.

Femme, *PHILIPPES* de Beaumont, dame du fief de Therouenne en partie, & de Coye, fille de *Pierre* de Beaumont, comte de Chambellan dans la Pouille, & de *Philippe* sa femme, elle eut la garde de ses enfans.

1. *RENAUD* de Trie, comte de Dampmartin, plaidoit aux mois de décembre & de janvier 1320. tant pour lui que pour son frere & sa sœur, contre *Jean* de Trie, seigneur de Moucy, & contre *Raoul* de Chantilly cleric le 30. décembre 1322. approuva la même année la donation que *Guillaume* de Flavacourt avoit faite aux chapelains de sa chapelle de Flavacourt, de certaine quantité de bois, & étoit mort sans enfans en 1327.

Femme, *POLIE* ou *HIPOLITE* de Poitiers, fille d'*Aymar* de Poitiers IV. du nom, comte de Valentinois & de Diois, & de *Sybille* de Baux fut mariée par traité fait en preience du roi *Philippe le Long*, au bois de Vincennes le 16. juillet 1319. Voyez tome II. de cette histoire page 192.

2. *JEAN* de Trie II. du nom, comte de Dampmartin, qui suit.

3. *ELBONORE* de Trie, nommée avec ses freres dans la poursuite du procès contre les entans du seigneur de Moucy en 1320. & 1327.

(a) Bibliot. du roi, cabinet de M. de Gaignieres.

## I X.

**A** JEAN de Trie II. du nom, comte de Dampmartin succéda à son frere au comté de Dampmartin en 1327. & au procès intenté par son pere & son frere contre le seigneur de Moucy & ses heritiers. Le roi lui fit don du travers de Gouvieux en 1332. en récompense de l'hommage du fief de Therouienne à Paris, & de celui de Coyé à Lusarches, il mourut avant 1338. & fut enterré en l'église collegiale de S. Martin. Femme, JEANNE de Sancerre, fille de Jean II. du nom, comte de Sancerre & de Louise de Beaumez sa premiere femme; Louis comte de Sancerre son frere lui donna pour satisfaire au traité de son mariage trois cens livres de rente à prendre sur celle qu'il avoit au trésor, ce qui fut confirmé par le roi au mois de janvier 1330. Elle se remaria à Jean de Chastillon, seigneur de Chastillon & de Gandelus grand queux & grand maître de France, second fils de Gaucher IV. du nom, seigneur de Chastillon comte de Porcean, connestable de France & d'Isabelle de Dreux la premiere femme, elle avoit la garde de ses enfans du premier lit & plaidoit conjointement avec son second mari contre les heritiers du seigneur de Moucy en 1346. & 1350. Voyez tome II. de cette histoire p. 851. & cy-devant p. 115.

1. CHARLES de Trie, comte de Dampmartin, qui suit.

**B** 2. JAQUELINE de Dampmartin étoit mariée dès 1350. avec Jean de Chastillon, comte de Porcean, veuf de Jeanne d'Alpremont dame de Chaumont, & fils de Gaucher de Chastillon IV. du nom, comte de Porcean, & de Jeanne de Conflans, dame de Precy & de Verneuil-sur-Marne. Ils plaiderent aussi contre les heritiers du seigneur de Moucy. Elle est qualifiée comtesse de Porcien dans une quittance de 120. francs d'or que le roi lui avoit ordonné, pour s'ordonner & monter pour aller plus honorablement en la compagnie de madame Jeanne de France es paries d'Arragon. Elle est datée du 4. juillet 1371. le Scel est parti au 1. de Chastillon au 2. de Dampmartin. Elle étoit morte en 1388. (a) Voyez cy-devant page 111.

(a) Bibl. du roi, cabinet de M. de Gaigneres.

## X.

**C** CHARLES de Trie, comte de Dampmartin, demeura jeune avec sa sœur sous la tutelle de sa mere, & fut émancipé en 1338. Il se trouva avec trois chevaliers & 18. écuyers de sa compagnie en l'Ost de Breteuil en Normandie le 26. juin 1356. & la même année à la bataille de Poitiers, en laquelle il demeura prisonnier du comte de Salisbury, & fut conduit en Angleterre; pour en sortir il transporta au connétable de Fiennes le 13. novembre 1360. ses terres de Cappy & de la Baleque près Arras, en échange de celle de Marrot, seite au comté de Salisbury en Angleterre, que le connétable avoit cedée au comte de Salisbury en diminution de la rançon. Il y étoit retourné en 1364. le roi lui fit delivrer une somme d'argent pour y soutenir son état, & à son retour il le commit le 25. juin de la même année pour assembler les nobles du diocèse de Paris, & les mener en la compagnie en la guerre de Bretagne sous Bertrand du Guesclin, & le retint encore en 1367. pour le servir en les guerres avec 50. hommes d'armes, 6. chevaliers & 9. écuyers à 50. livres par mois outre les gages ordinaires. Il eut l'honneur de tenir sur les fonts de batême le roi Charles VI. avec le maréchal de Montmorency au mois de decembre 1368. donna quittance le 6. mai 1376. de 1331. francs & un quart de francs d'or que le roi lui avoit donnés à prendre sur les aydes du diocèse de Noyon par lettres datées de Vernon le 25. mars 1370. Le roi lui accorda au mois de fevrier 1373. & à ses officiers la connoissance des nobles de ses terres, & l'année suivante il transigea en la présence de ce prince au bois de Vincennes avec le connétable de Fiennes au sujet des terres qu'il lui avoit transportées, qui étoient de plus grand revenu que celles qu'il avoit cedées en Angleterre, & en retira la terre de Cappy, l'étang de Gouvieux, & la rente de 2000. livres que ce connétable prenoit à vie sur le trésor. Il donna quittance le 10. octobre 1388. à Jean le Flament tresorier des guerres de 537. liv. 10. sols tournois en prêt sur les gages de lui chevalier banneret, de 8. autres chevaliers bacheliers, & de 51. écuyers & un archer servans sous le roi en Allemagne, il en avoit fait montre à Fuffenye le 21. septembre précédent. Il rendit aveu au roi Charles VI. en 1394. de la seigneurie de Trie, mouvante du comté de Chaumont en Vexin.

**D** Femme, JEANNE d'Amboise, dame de Nesle & de Montdoubleau, fille aînée d'Ingelger seigneur d'Amboise, & de Marie de Flandres, dame de Nesle & de Montdoubleau, vivoit en 1374.

BLANCHE de Trie, comtesse de Dampmartin, dame de Nesle, mariée à *Charles* seigneur de la Riviere, qui retira avec elle la terre de Montdoubleau que sa mere avoit vendue. Etant morte sans enfans, le comté de Dampmartin échût aux descendans de *Jacqueline* de Trie sa tante, Jean de Fayel vicomte de Breteuil, la posseda peu de temps, & étant mort sans enfans, *Marie* de Fayel sa sœur & son heritiere mariée à *Renaut* de Nanteuil seigneur d'Acy, qui suivit le parti du roi Charles VII. n'en pût jouir, le roi d'Angleterre l'ayant donnée à Antoine de Vergy, seigneur de Frolois & de Champlite, gouverneur de Champagne & de Brie; mais Marguerite de Nanteuil sa fille unique y rentra & dans les terres de la maison de Châtillon, qu'elle porta en mariage à Antoine de Chabannes, grand pannetier de France, d'où il vint en la maison d'Anjou-Mezieres, puis en celle des seigneurs de Boulainvilliers, l'un desquels vendit ce comté au connétable de Montmorency, & ensuite il passa en la maison de Bourbon-Condé, qui le possède encore à présent.



## §. III.

## SEIGNEURS DE SERIFONTAINE.

## VII.

**T**HIBAUT de Trie, troisième fils de MATHIEU seigneur de Trie, comte de Dampmartin, & de MARSELIE de Montmorency, mentionnez ci-devant page 664. plaidoit en 1267. contre le curateur de *Guillaume*, seigneur de Serifontaine son beau-pere pour raison de l'administration qu'il avoit prise des biens de ce seigneur devenu fou & furieux.

Femme, JEANNE de Bourris, dame de Serifontaine & de Villarceaux, fille de *Guillaume* de Bourris seigneur de Serifontaine & de Villarceaux.

## VIII.

**R**ENAUD de Trie, dit *Lobier*, seigneur de Serifontaine, &c. obtint au mois de septembre 1326. amortissement d'une rente pour la fondation de la chapelle de son château de Serifontaine. Il servit le roi en la guerre de Flandres sous le comte de Dampmartin son parent en 1328. & plaidoit contre Jean de l'Isle, seigneur de Bourris les 20. juillet 1328. & 23. juin 1329. Le roi lui fit don de trois cent livres en consideration de ses services le 8. novembre de la même année.

Femme, MARGUERITE de la Rouë, veuve de *Guillaume* de Marcilly, pour le douaire de laquelle *Renaut* de Trie plaidoit contre le seigneur de Garencieres le 20. juin 1329. fut mere entr'autres enfans de

## IX.

**M**ATHIEU de Trie, dit *Lobier*, seigneur de Serifontaine, &c. est qualifié chevalier dans une quittance qu'il donna à Pontorlon le 11. avril 1355. il y fit montre avec un autre chevalier & 9. écuyers de sa compagnie le 1. fevrier suivant (a) se trouva avec un chevalier & six écuyers de sa compagnie en l'Ost de Breteuil en Normandie le 7. août 1356. & servoit en la compagnie du comte de Dampmartin

(a) Cabinet de M. Clairambault.

## DES MARESCHAUX DE FRANCE.

673

Dampmartin sous le connétable du Guesclin en 1464. dans la guerre de Bretagne. Il transigea le dernier juillet 1370. avec *Renaud* de Trie son cousin, auquel *Jean* de Trie archidiacre de Châlons, seigneur de Moucy-le-Châtel avoit donné cette terre, à condition que s'il venoit à mourir sans enfans, ou ses enfans sans hoirs, elle retourneroit à Mathieu de Trie, dit *Lobier* par son testament & dernière disposition, qu'ils confirmerent & approuverent, promettant reciproquement de l'observer & l'accomplir. Il assista l'année suivante au mariage de *Renaut* de Trie seigneur de Moucy avec *Jeanne* de Fosseux, & plaïdoit en 1381. contre l'évêque de Beauvais & Hector de Chartres.

I. Femme, JEANNE de Blaru, fille de N. . . seigneur de Blaru, & d'*A-meline* des Crofnes.

1. RENAUD de Trie, seigneur de Serifontaine, chevalier, amiral de France, chambellan du roi, maître des arbalétriers, capitaine & garde des châteaux de S. Malo, & de Rouen, fut attaqué de plusieurs maux incurables, & mourut sans enfans en 1406, après avoir fait son testament à Chaumont en Vexin le 12. avril de la même année par lequel il élit sa sepulture en l'église de Gomerfontaine. Voyez son article à la suite de cette histoire, chapitre des AMIRAUX DE FRANCE.

B Femme, JEANNE de Bellengues, se remaria depuis à *Jean* Malet V. du nom, sire de Gravelle, grand fauconnier, pannetier & maître des arbalétriers de France, fils de *Guy* Malet, sire de Gravelle.

2. JEAN de Trie, seigneur de Latainville, chambellan du roi, donna quittance sur les gages, ceux d'un chevalier bachelier, & de trois écuiers de sa chambre, lesquels avoient déservi pour la garde du pais de Limoufin, de Perigort, de Saintonge & d'Angoumois, sous le gouvernement de Louis de Sancerre maréchal de France, elle est scellée d'un petit Sceau à une bande chargée de trois annelets & accompagnée d'une molette en chef. Le roi lui accorda par lettres du 2. juillet 1389. une somme de quinze cens livres, en considération des bons services qu'il en avoit reçus dans les guerres; & pour lui aider à paier un château qu'il avoit acheté; il donna une autre quittance de 666. liv. 13. s. 4. d. sur 3000. livres à lui accordés par le roi en considération de ses bons services, pour lui aider à fortifier son chastel de Boissy, le dernier juillet 1394. même Sceau, supports deux Leopards, cimier une tête de vieillard. (a) Il se trouva à l'entrevûë qui se fit à Ardres entre les rois de France & d'Angleterre en 1396. & eut la garde du quartier & des tentes; il eut par le partage que son frere lui fit le 2. février 1399. la terre que possédoit son pere à Pontoise, & le droit sur celle d'Almenèches au comté d'Alençon; & dans son testament du 27. mars 1400. avant Pâques il prend la qualité de maréchal & de chambellan du duc d'Orléans, & élit sa sepulture en l'église de S. Catherine du Val à Paris, auprès de sa femme.

(a) Cabinet de M. Clairambault.

Femme, CATHERINE de la Tremoille, (selon l'édition de 1712.) on ne la trouve point dans la Généalogie de la Tremoille.

LOUIS de Trie demeura jeune sous la tutelle de *Renaud* de Trie son oncle, en 1402. & sous celle de *Marguerite* de Trie sa tante en 1406. il prenoit la qualité de chevalier & chambellan du roi en 1419. dans un don que ce prince lui fit de 600. livres. Ses terres furent confisquées par le roi d'Angleterre & données en 1423. à Richard de Wideville grand sénéchal de Normandie.

3. MARGUERITE de Trie, dame d'Almenèches au comté d'Alençon, épousa 1<sup>o</sup>. *Hue* seigneur du Boulay-Thierry, chevalier chambellan du roi, capitaine & garde des chatel & ville de Nogent-le-roi, lequel mourut le 3. octobre 1395. suivant une quittance de *Marguerite* de Trie pour les gages de capitaine & garde d'us à son mari, pour les trois derniers mois qu'il servit, elle est datée du 28. janvier 1395. le Scel parti au 1. un Lion au 2. une bande chargée de . . . Elle se remaria en 1396. à *Hervé* le Coich, chevalier seigneur de la Grange, chambellan du roi, avec lequel elle obtint au mois d'août 1399. l'amortissement d'une rente pour la fondation d'une chapelle, elle prenoit la qualité de vicomtesse de Nogent, dame de Serifontaine & du Boulay, dans un procès qu'elle avoit au chastel, comme aiant le bail & gouvernement de *Louis* de Trie son neveu en 1406. & plaïdoit pour être renvoyée aux requestes; elle étoit encore veuve en 1414.

II. Femme, JEANNE de la Rocheguyon, fille de *Guy* IV. du nom, seigneur de

Tome VI.

H 8

la Roheguyon & de *Jeanne* Bertrand, vicomtesse de Roncheville.

1. JACQUES de Trie, seigneur de Serifontaine, qui suit.
2. MARIE de Trie fut mariée à *Jean* de S. Clerc, dit *Bruneau*, seigneur du Plessis A en 1396. ils vivoient ensemble en 1400.
3. JEANNE de Trie épousa 1°. *Jean* de Neelle, seigneur de S. Venant & du Sauchoy, fils de *Robert* de Neelle, seigneur de S. Venant & du Sauchoy, & de *Ide* de Dormans, mort au voyage de Hongrie en 1396. L'édition de 1712. porte qu'elle avoit époulé 2°. en 1401. *Colart* d'Estouteville, contre lequel plaidoit Robinet de Bologne, dit *le Tyrant*, au nom de sa femme en 1402.

On trouve ROBERT de Trie qualifié *lieutenant de noble & puissant seigneur M. Regnant de Trie, amiral de France & capitaine du chaste de Rouen, quant à la garde dudit chaste*, dans un certificat qu'il donna à Colin Langlois, dit *Billard*, *artilleur* du roi le jeudi 22. mars 1402. *Bibliot. du roi cabinet de M. de Gaignieres.*

## X

JACQUES de Trie, seigneur de Roulleboisé, transigea le 16. octobre 1399. avec l'amiral son frere, tant pour lui que pour ses sœurs, au sujet de la succession B de son pere, dont il fut exécuteur testamentaire en 1406. Deux ans après il acquit de sa belle sœur, veuve de l'amiral, les droits qu'elle avoit sur la terre de Mareuil, & acheta en 1410. celle de Villarceaux du sire de la Ferté-Fresnel. Le roi d'Angleterre lui fit rendre le 2. decembre 1431. la terre de Roulleboisé après la mort de *Philippes* Granche, chevalier, auquel elle avoit été donnée en 1419. ayant exposé qu'il avoit onze enfans, dont il avoit six filles à marier. Il mourut le 5. octobre 1432. l'un des plus riches seigneurs de son tems. Il possédoit dans le Vexin les seigneuries de Serifontaine, la forêt de Telles, Vaumain, Vaulron, Vaulancourt, Lincourt, la Trouée, Latainville, la Ville-Terre, le petit fief de Trie-Magny, Buhy, Monstreuil, Copierre, Ommerville, Villarceaux, Limoy, Roulleboisé, Monceaux, & partie de Maricourt. Dans le Beauvoisis, la seigneurie de Moucy-le-Chaste. En l'Isle de France, celle de Boisy. En la prévôté de Paris, Mareuil, Villiers & Villebon près Montlhery. Au bailliage d'Amiens, le Quesnoy & Mareille. En celui de Mante, le Quesnoy sur Blaru, & partie de Jeutosse; au pais Chartrain; le viconté de Nogent-le-Roy, les seigneuries du Boulay-Thierry, Ruechandon, Vaubrun, Mesnil-Ponceaux & Beuminis tous Dourdan; au Baillage de Touraine, les terres de Fontenailles, Boisemont, Coudray, Tigerville & Arquency. En celui de Gisors, la terre de Fresnel; en celui de Caux, les terres de Sarfont, Hodenc en Bray, & Mesengneville; en celui de Rouen, Yville-sur-Seine, le Vaudreuil près du Pont de Larche, & Hanel du Bosc; & au baillage d'Alençon, Almenes- C ches.

Femme, CATHERINE de Fleurigny, fille de *Philippes* seigneur de Fleurigny, & de *Marguerite* le Drouais, fut mariée de l'avis de *Renaud* de Trie amiral de France le 20. février 1403. & fit son testament le 25. may 1433.

1. JEAN de Trie, seigneur de Serifontaine, de Moucy, &c. mourut en 1441. sans posterité.
2. PHILIPPES de Trie, seigneur de Roulleboisé, étoit mineur lors de la mort de son pere, & fut mis sous la tutelle du seigneur de la Grange son beau-frere, par sentence du châtelet du 17. fevrier 1439. Le roi lui fit don en 1441. de tous les droits de relief qu'il pouvoit devoir de ses terres; l'année suivante il fut sous la tutelle du seigneur de Luzarches son beau-frere, après la mort du seigneur de la Grange; fit hommage des terres d'Yville, de la Hutumiere & de Brucourt le 25. avril 1458. eut differend en 1464. pour la succession de la dame du Boulay-Thierry sa tante, & par arrêt du 4. août 1465. en obtint le château d'Esclimont, transigea en 1469. pour le relief de Parisifontaine, & en 1472. avec l'abbaye de Froimont au sujet de certaines rentes qu'ils lui demandoient, en 1476. avec l'évêque de Beauvais au sujet du marché de Moy, & en 1478. avec Arthus de Vaudray seigneur de Moy. Il fit hommage au roi en 1483. des terres qu'il tenoit de Chaumont, & l'année suivante de celle de Moucy, & mourut le 23. août 1487. sans laisser d'enfans. Il fut enterré en l'église de Moucy.

Femme, JEANNE de Havart, fille de *Jean* de Havart, maître d'hôtel du roi

Charles VII. & bailli de Caux, & de *Marguerite* de Prulay, testa le 11. novembre 1490. & fut enterrée en l'église de Moucy.

3. CATHERINE de Trie, fut mariée à *Gerard* Raoulin, seigneur de la Grange, lequel eut la tutelle de son beau-frere, & étoit mort en 1442. Elle eut en partage les terres de Mareuil, de Vaumain, de Vaulrou, de Lincourt, de Boutencourt, de Tigerville & d'Arquency.
4. JEANNE de Trie, dame du Coudray & de Villarceaux, épousa *Martin* de Pillavoine, seigneur de Jeufosse, dont la postérité sera rapportée ci-après.
5. MARGUERITE de Trie, dame d'Almenèches, femme de *Pierre* seigneur de Nouvers, obtint étant veuve délay d'un an pour faire foy & hommage au roi de son fief d'Almenèches, par lettres de Henry roi d'Angleterre, qui prenoit aussi le titre de roi de France, données à Rouen le 29. novembre 1448.
6. MAHETTE de Trie, épousa *Jean* le Clerc baron de la Forest le roy, seigneur de la Motte, de Luzarches, de Magny & de Perigny, fils de *Jean* le Clerc seigneur de la Motte & de Luzarches, chancelier de France, & d'*Agès* le Muer. Elle eut pour partage les terres de Magny, le Vaudereuil, Villers, Villebon, & Beuminis sous Dourdan. Voyez cy devant, p. 388.
7. JEANNE de Trie, la jeune dame de Buhy, d'Achicourt, de Copiere & de Montreuil, fut mariée en 1449. à *Charles* de Mornay, seigneur de Villiers, fils de *Bouchart* de Mornay, seigneur de S. Germain-sur-Indre, & de *Jeanne* des Effarts. Il se maria la *Bonne* de la Vieville, dite la *Brune* dame de Vaux, fille de *Jean* de la Vieville, seigneur de Vaux. Voyez ci devant p. 281.
8. ROBIN de Trie, alliée à *Thibault* de Maricourt, eut pour sa part les terres d'Autry, de Moucy, de Serifontaine, de la Forest de Telles, de Latainville & de la Maille de Trie, elle étoit vèue en 1492.
9. MARIE de Trie, femme de *Vincent* seigneur de la Roche-sous-Vitry en Mafconnois.



## § I V.

## SEIGNEURS DE FONTENAY.

## V I.

**R**ENAUD de Trie, seigneur de Fontenay, troisième fils de JEAN II. du nom, seigneur de Trie & de Moucy, & d'ALIX de Dampmartin, mentionnés ci devant p. 663. est nommé avec ses freres dans la ratification faite au mois de mai 1219. à l'abbaye du Parc-aux-dames, de la donation que Guillaume le jeune seigneur de Caenton y avoit faite.

1. MATHIEU de Trie I. du nom, seigneur de Fontenay, qui suit.
2. RENAUD de Trie, seigneur de Vaumain, mentionné ci-après. §. V.
3. PHILIPPE de Trie, est compris avec son pere au rôle des seigneurs qui furent mandés pour le trouver à Atras le 5. aoust 1303. & suivre le roi en la guerre de Flandres, & plaidoit la même année contre la dame de Paloiseau.
4. JEAN de Trie, successivement bailli d'Auvergne, de Bourges & de Caux és années 1294. 1297. & 1303. fut pere de
  1. MATTHIEU de Trie.
  2. PHILIPPE de Trie tresorier de l'église de Bayeux en 1341. & 1345. étoit mort en 1356. suivant un arrest du parlement.



III. GUILLAUME de Trie, archidiacre de Bayeux, assista aux échiquiers tenus à Rouën en 1344. & 1345.

## V I I.

**M**ATHIEU de Trie I. du nom, seigneur de Fontenay, de Plainville, de Vaumain & de Benne, grand pannetier, puis grand chambellan de France, dont il sera parlé plus amplement aux chapitres DES GRANDS CHAMBELLANS & DES GRANDS PANNETIERS DE FRANCE.

Femme, MARIE Mouret est nommée avec son mari dans les ventes qu'il fit aux chapitres de Beauvais & de Rouën.

1. MATHIEU de Trie II. du nom, seigneur de Fontenay, qui suit.
2. ELEONOR de Trie, époula Jean seigneur d'Ormoÿ près Corbeil & de Villiers, qui vendit avec elle en 1300. à Huë seigneur de Bouville la dime de Fresqueville. Elle se trouva à Boulogne aux nœces d'Edouard roi d'Angleterre, & y ayant surpassé par sa bonne grâce & sa beauté toutes les dames de la cour, son mari la fit empoisonner à son retour, elle mourut le 22. fevrier 1307. & fut enterrée dans la nef de Nôtre-Dame de Port-Royal des Champs. (a) Il fut arrêté prisonnier, & à la priere de ses parens & amis condamné au bannissement perpetuel, par arrest du mois d'aoust 1310. Voyez ce qu'en a dit Jean Chanoine de S. Victor, auteur de la vie du pape Clement V. *Baluze, vies des papes d'Avignon. p. 14.*

(a) Necrol. de cette abbaye p. 94.

## V I I I.

**M**ATHIEU de Trie II. du nom, seigneur de Fontenay & de Plainville, obtint en 1315. confirmation des fondations que son pere avoit faites de plusieurs chapelles.

Femme, N. . .

1. MATHIEU de Trie III. du nom, seigneur de Fontenay, qui suit.
2. RENAUD de Trie, seigneur de Roë, servit le roi en l'Ost de Breteuil avec 6. écuyers depuis le 24. juillet 1355. jusqu'au 26. juin suivant.
3. ISABELLE de Trie, époula 1<sup>o</sup>. Guillaume de Meullent, seigneur de Milly, fils de Valleran de Meullent seigneur de la Queuë, & de Jeanne de Bouville dame de Milly en Gatinois. Voyez tome II. de cette histoire, page 410. 2<sup>o</sup>. Jean de Hangest. Elle eut differend avec Jean de Meullent évêque de Meaux en 1343. & 1344. pour ses droits en la luccession de son premier mari.

## I X.

**M**ATHIEU de Trie III. du nom, seigneur de Fontenay & de Radeval, étoit encore bien jeune lorsque le roi lui donna & à la dame de Fontenay la mere le 9. janvier 1326. une somme à prendre sur la garde *sousage* des enfans de Robert de Freauville, & sur une amende encouruë par ce seigneur. Il eut charge avec l'évêque de Laon & Charles de Montmorency en 1354. d'assembler les prélats, les barons & les bonnes villes du bailliage de Senlis, au sujet du subside imposé pour le fait de la guerre, & le 19. septembre de la même année, il fut envoyé avec le seigneur de Garancieres au pais de Liege pour les affaires du roi. Il est qualifié *Mathieu de Trie sire de Fontenay, chevalier banneret*, dans une montre qu'il fit à Rouën le 17. juillet 1355. avec 3. chevaliers bacheliers, dont l'un étoit Henry de Trie & 16. écuyers de la compagnie, & donna quittance le 24. du même mois de 390. livres. (a) Il se trouva en l'Ost de Breteuil avec 6. chevaliers & 34. écuyers le 5. juillet 1356. & en 1358. à Compiègne avec le Regent, qui lui fit payer le 11. may de la même année une somme pour les dépenses qu'il y avoit faites.

(a) Bibliot. du roi, cabinet de M. de Gaignieres.

Femme, JEANNE de Vieuxpont, avec laquelle Mathieu de Trie constitua à Jean de l'Isle l'aîné, une rente sur ses moulins d'Andely & sur les terres de Fontenay & de Radeval, ce qu'il fit confirmer par le roi au mois d'aout 1355.

1. JEAN de Trie, seigneur de Fontenay.  
Femme, JEANNE de la Chapelle, étoit veuve en 1341.
2. REGNAULT de Trie, seigneur de Fontenay, plaidoit contre Jean du Fay en 1378.

A 1378. & contre la vidamesse d'Amiens dame de Piquigny, & Beaugéois d'Ailly son fils en 1390.

REGNAULT de Trie, chevalier, seigneur de Fontenay, de Radeval & de Senancourt, conseiller & chambellan du roi, prenoit 50. liv. de rente sur les moulins d'Andilly, il étoit mort au mois de janvier ou fevrier 1413. laissant *Mathieu* de Trie chanoine de Paris, seigneur de Fontenay, &c. son fils aîné & heritier principal, âgé d'environ 36. ans lors de la mort de son pere, & *Guillaume* de Trie, chevalier, qui disputa à *Mathieu* de Trie son frere, l'heritage de leur pere. Leur mere étoit *Marie* de Hangeft, laquelle dans le procès se joignit à *Guillaume* son fils; elle mourut vers le commencement de 1415. *Guillaume* présenta requête à la chambre des comptes de Paris qui commit le 25. mai le baillif de Gisors pour informer des faits allegués. *Guillaume* laissa un fils nommé *Louis*, lequel dans cette information est nommé son heritier par benefice d'inventaire, il avoit été fait prisonnier des Anglois, & *Mathieu* son oncle paya sa rançon. La femme de *Guillaume* étoit de la maison de Graille, son pere en le mariant l'institua son heritier, mais seulement après la mort de *Mathieu*, qui devoit jouir de tous ses biens tant qu'il vivroit. *Louis* étoit sous âge lors de la mort de son pere. *Bibliothèque du roi recueil de M. de Gaignieres.*



s. V.

## SEIGNEURS DE VAUMAIN.

V I I.

**R**ENAUD de Trie, seigneur de Vaumain, second fils de RENAUD de Trie seigneur de Fontenay, mentionné ci-devant, page 675. fut tué à la bataille de Courtray en 1302.

Femme. JEANNE de Hodene.

1. MATHIEU de Trie, sire de Vaumain, maréchal de France, qui suit.
2. GUILLAUME de Trie, évêque de Bayeux, puis archevêque & duc de Reims, pair de France, fut envoyé étant évêque de Bayeux avec Engueran de Marigny le 14. fevrier 1310. pour traiter l'alliance entre le roi de France & celui des Romains. Philippe de Marigny étant pourvû de l'archevêché de Sens, le roi supplia le Pape de conférer celui de Cambrai que quittoit Philippe de Marigny à *Guillaume* de Trie, & lui écrivit une lettre à ce sujet qui contient son éloge. Il institua son heritier *Mathieu* de Trie son frere aîné. *Voyez son article tome II. de cette histoire, page 10.*
- D 3. JEANNE de Trie, femme de Raoul de Harcourt III. du nom, seigneur d'Aurilly, d'Auvers & des Planches, fils de Raoul de Harcourt II. du nom, seigneur d'Aurilly, d'Auvers & des Planches, & d'*Alix* de Chartres. *Voyez tome V. de cette histoire page 158.*
4. AGNEs de Trie, dame de S. Paer, plaidoit avec la sœur, contre *Idé* de Roigny veuve de son frere en 1344.
5. MARQUERITE de Trie, femme de Longroy, fut mariée à N. seigneur de Longroy, le roi Charles le Bel lui remit le dernier mai 1325. une somme qu'elle devoit pour la garde sous-âge de *Jacquet* son fils seigneur de Longroy; il lui quitta aussi au mois de juin 1326. en consideration des services qu'elle avoit rendus à la reine, le tiers & Danger de ses bois d'Auvergne & de Danemois, *Tome VI.*

qui étoient de son propre héritage, & lui donna l'année suivante au mois de juillet une somme de mille livres. Elle plaidoit avec sa sœur contre *Idé de Rosny* en 1344. A

**PHILIPPES** de Varennes, abbesse de Nôtre-Dame de Port-royal des Champs, morte le 6. decembre 1325. est nommée dans le necrologe de Port-royal p. 455. tante ou même sœur d'*Agnès de Trie*, qui fut abbesse après elle, & dans son épitaphe, elle est dite *sœur de Monsieur Mahi de Trie, marechaux de France*. On ne trouve pas cependant que la terre de Varennes ait été dans la maison de Trie. Elle pouvoit être sœur de la femme de Matthieu de Trie, mais en ce cas elle auroit dû se nommer d'Araines, ou la femme de ce maréchal devoit s'appeller de Varennes.

On trouve aussi **AGNE'S** de Trie, abbesse de Nôtre-Dame de Port-royal des Champs, morte le 15. avril vers l'an 1348. elle avoit fait retablir les lieux reguiliers & les autres édifices de ce monastere, & lui avoit acquis pour plus de mil livres de nouveaux biens. Voyez le necrologe de Port-royal p. 155. B

## V I I I.

**MATHIEU** de Trie, seigneur de Vaumain, d'Araines &c. maréchal de France mourut sans enfans, comblé de gloire & d'honneurs le 26. novembre 1344. Voyez son éloge dans la suite de ce chapitre DES MARESCAUX DE FRANCE.

I. Femme, **JEANNE** dame d'Araines, veuve de *Raoul de Soissons*, vicomte d'Ostel, (a) vendit avec son second mari au duc de Bourbon le 17. mar 1320. une maison qu'elle avoit à Paris, & acquit de *Jean de Soissons* prevost & chanoine de Reims, les terres de Cohan & de Colonges qui avoient appartenu à son premier mari, ensemble tout ce qu'elle tenoit en douaire, ce qu'il fit confirmer par le roi au mois de mai 1323. Elle fut aussi commise au mois de septembre 1324. pour distribuer une certaine somme au lieu des robes de la défunte reine Marie de Luxembourg.

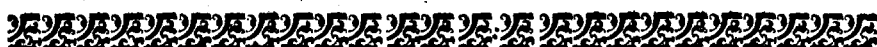
II. Femme, **IDE** de Mauvoisin de Rosny, veuve de *Jean III.* du nom comte de Dreux, (b) seigneur de Montpenier, & fille de *Guy de Mauvoisin IV.* du nom, seigneur de Rosny, & de *Laure* de Ponthieu, fut mariée le 2. septembre 1332. *Matthieu* de Trie lui assigna en douaire le 17. mars 1334. les terres de Vaumain, Liencourt, Ronquerolles & Barneuil avec celle de Cany & de Caniel, si l'en avoit enfans, outre six cens livres de rente sur la terre de Beine. Il lui donna encore au mois de juin 1335. la terre d'Araines qui lui étoit demeurée par la transaction qu'il avoit faite avec Robert Sorel; il obtint du roi en 1338. qu'elle pût jouir des 2000. liv. de rente qu'il prenoit sur les terres de Cany & de Caniel; si elle le survivoit, ce qui lui fut confirmé le 17. mars 1339. Ils octroyerent ensemble en 1340. la charte de la loi & commune de la ville d'Aust où son pere étoit enterré. Elle survécut long-tems son mari, & le roi Jean lui confirma la jouissance des terres de Cany & de Caniel au mois d'aoust 1352. & elle mourut en 1375. C

Il paroît par un acte passé à Gisors le samedi 3. octobre 1450. que la seigneurie de Chambors au Vexin François a été anciennement possédée par noble & puissant homme messire *Hugues* de Trie chevalier, puis par *Henry* de Trie l'un de ses descendans lequel n'eut de *Jeanne* de Levemont sa femme, qu'une fille nommée *Guillemette* de Trie mariée l'an 1450. à *Guillaume* le Sueur, écuyer à qui elle porta la seigneurie de Chambors. Cette terre a passée depuis dans la maison de la Boissiere, dont les armes sont de sable au fautoir d'or, par le mariage de *Jacqueline* le Sueur, petite fille de *Guillemette* de Trie, avec *Guillaume* de la Boissiere, écuyer seigneur de Kergournefec & de la Grange en Bretagne, qu'elle épousa par contrat du lundi 28. decembre 1528. de cette alliance descendent au sixième degré *Guillaume* de la Boissiere, seigneur de Chambors, capitaine au regiment colonel general de cavalerie, vivant en 1730. & *Joseph-Jean-Baptiste* de la Boissiere son frere, écuyer du roi, marié avec dispense le 15. juin 1717. à *Anne-Angelique* de la Fontaine-Solart sa cousine germaine morte le 1. janvier 1729. laissant *Yves-Jean-Baptiste* de la Boissiere né le 4. janvier 1726. D

GUILLAUME de Trie, clerc du roi, donna quittance le mardi après la S. Luc 1344. au bailly de Rouen de 60. livres tournois pour l'expédition & délivrance des causes de l'échiquier de la S. Michel précédent, à laquelle il étoit commis par le duc de Normandie. *Bibliothèque du roi, cabinet de M. de Gaignieres.*

AUBERT de Trie, conseiller du roi, bailly de Caux, & commis par le roi avec d'autres de ses conseillers pour ouïr & déterminer comme en lieu d'échiquier de Normandie à Rouen les causes de plusieurs personnes, y donna quittance le 18. juin 1380. de 138. liv. sur ses gages, à 3. francs d'or par jour, son sceau représente un chevron accompagné de 3. besans, ou roses, ou peut-être annelets, deux lions pour supports avec un petit oiseau (ce semble) dans le vol, au tour est écrit *Aubert de Trie. Ibid.*

B GIRART de Trie, l'un des 24. écuyers de la compagnie de Lancelot Rogre, écuyer, qui fit montre à Exodun le 24. juillet 1426.



## BRANCHE DE PILLAVOINE.

### §. I.

C

**S**UR une lame de cuivre trouvée dans la chapelle fousterraine de l'église de S. Martin du Coudray, on lit cette inscription, *Anno M. CCCC. LX. restituit hoc altare Martinus dictus panis avenarum dominus de Jeufosse & de Villarceaux, ex voluntate patris & avi de Trie dicti Lohier.* Ce qui donne lieu de croire que Martin, dit Pillavoine, pouvoit être de la maison de Trie. On trouve quelques-uns de ses descendans nommés indifferemment de Trie & de Pillavoine, lesquels portoient pour armes d'or à la bande d'azur: mais comme le surnom de Pillavoine est plus frequent dans les titres de cette branche, dont on n'a point trouvé la jonction avec les seigneurs de Trie, nous la rapporterons sous le nom de Pillavoine, & nous commencerons suivant leur production par

### I.

D **M**A RTIN dit Pillavoine, écuyer, seigneur de Jeufosse, qualifié fils & petit fils de N. de Trie, dit Lohier, dans l'inscription mentionnée ci-dessus.  
Femme, JEANNE de Trie, dame du Coudray & de Villarceaux, fille de Jacques de Trie, seigneur de Roulleboise, & de Caterine de Fleurigny, mentionnée cy-devant, page 675. Etant veuve, elle fit donation le 29. août 1487. à Guillaume & Jean de Pillavoine, écuyers, les fils, d'une rente de 120. liv.

1. GUILLAUME dit Pillavoine, seigneur de Villarceaux, qui suit.
2. JEAN dit Pillavoine, mentionné dans la donation de sa mere du 29. août 1487.
3. ROBINE-THOMASSE dite Pillavoine, femme de Guillaume de Goullay, lequel partagea avec Guillaume dit Pillavoine son beau-frere, les biens de Martin dit Pillavoine, le 1. octobre 1487. Elle plaidoit en 1491. contre Jean de Valliquerville & Anne de la Roche sa femme, suivant leur procuration du 16. septembre de la même année, où elle est nommée indifferemment *damoiselle Robine de Trie, sœur de Guillaume de Pillavoine, & damoiselle de Pillavoine.*

## I I.

A

**G**UILLAUME dit Pillavoine, écuyer, seigneur de Villarceaux, du Boulay-Thierry, d'Omerville, de Jeuffosse, du Coudray, de Chaussy, de Merès, d'He-neville, de la Route, vicomte hereditaire de Nogent-le-Roy, partagea le 6 novembre 1489. avec *Guillaume* de Goullay son beau-frere, les biens qui leur étoient échûs par la mort de *Jeanne* de Trie. Il testa le 19. janvier 1503. & mourut en 1508.

Femme, *MARIE* Hamelin.

1. **GUILLAUME** de Pillavoine, dit *le jeune*, seigneur de Villarceaux, d'Omerville, &c. fit un accord le 12. mars 1542. & étoit mort l'an 1544. Il avoit fait rebâtir l'église du prieuré de Villarceaux, sur le vitrage de laquelle il est représenté armé, le visage découvert, à genoux sur un oratoire, tenant d'une main une église qu'il offre à Dieu, derrière lui sont une femme & quatre filles à genoux. Sur l'oratoire sont des armes d'azur à la bande d'or, & au bas est écrit: *L'an 1524. par Villarceaux mon fondateur, de fonds en comble fut réedifiée.* Au dehors de l'église sont les mêmes armes avec une couronne de comte, 2. lions pour supports, & deux écussons accolés, l'un chargé d'une bande surmontée d'un lion, l'autre parti d'un lion & d'une bande. Par arrêt du parlement de Paris du 5. juin 1674. il fut ordonné que les prieure & religieuses de Villarceaux, y rétablissent cette figure & ces armés qui en avoient été ôtées.
2. **NICOLAS** de Pillavoine, mort sans enfans après l'an 1527.
3. **PHILIPPES** de Pillavoine partagea avec ses freres & sœurs la succession de leur pere & mourut sans enfans en 1527.
4. **PIERRE** de Pillavoine, curé d'Omerville mort en 1550.
5. **HECTOR** de Pillavoine mort jeune.
6. **RICHARD** de Pillavoine, seigneur du Coudray, qui suit.
7. **MADLENE** de Pillavoine épousa le 29. novembre 1522. *Jacques* de Mornay, seigneur d'Ambleville, grand loutetier de France, fils de *Guillaume* de Mornay, seigneur d'Ambleville & de *Tristanne* d'Auquoy. Elle porta par ce mariage dans la maison de Mornay les terres de Villarceaux, de Chaussy, d'Omerville, de Jeuffosse, &c. dont elle herita à l'exclusion de ses neveux, representation n'ayant pas lieu dans la coutume de Senlis où ces terres sont situées. Elle portoit les armes de Trie, comme on le voit au-dessus d'une des portes de l'église de Chaussy, paroisse de Villarceaux, où il y a une écusson parti de Mornay & de Trie. Dans la même église il y a deux statues des SS. Crespin & Crespinien; au bas de l'une est un écusson écartelé au 1. & 4. d'or à la bande d'azur, au 2. & 3. d'argent au lion de gueules, au bas de l'autre est un écusson parti au 1. parti aussi d'argent au lion gueules & d'or à la bande d'azur, au 2. d'argent à la bande de gueules fuzelée d'or. Enfin aux vitres de la grande salle du château de Villarceaux on voit un écusson coupé en chef d'or à la bande d'azur, en pointe d'argent au lion de gueules. *Voyez cy-devant page 291.*
8. **ANNE** de Pillavoine, femme de *Roberts* de Cantiers, écuyer, seigneur du Rueil.
9. **MARIE** de Pillavoine fut enterrée à Ormerville, où on voit la représentation sur une pierre avec cet épitaphe en métal brun. *Cy gist noble damoiselle Marie de Trie, dame de Ceans en son vivant, fille de noble homme seigneur de Ceans & de la Forest. & du Vellors au pais de Poitou, qui trepassa le vingt-cinquième jour d'août 1525.*
10. **JEANNE** de Pillavoine, femme d'*Etienne* de la Garenne, écuyer, seigneur de Noés.
11. **N...** de Pillavoine.

## I I I.

**R**ICHARD de Pillavoine, écuyer, seigneur du Coudray, de Merès, &c. mourut en 1527.

Femme, **ANTOINETTE** de Gaudechart, dame de Betencourt & de Bachevillers, fille de *Philippes* de Gaudechart, écuyer, seigneur de Bachevillers, & d'*Antoinette* de Chaumont, étoit mariée en 1520. & partagea le 13. mars 1526. avec *Antoine* de Gaudechart son frere, étant veuve & ayant la garde-noble de ses enfans, elle

DES MARESCHAUX DE FRANCE. 631

elle obtint un arrêt du Parlement de Paris le 10. mars 1547. sur les differens qu'elle avoit avec *Madelene* de Pillavoine, femme de *Jacques* de Mornay, fit une échange avec *Mathurin le Noble* le 11. avril 1548. & mourut en 1550.

- A
1. **QUENTIN** de Pillavoine, vicomte hereditaire de Nogent-le-roi, transigea avec ses deux freres, & sa sœur le premier octobre 1550. sur les differens qu'ils avoient avec *Madelene* de Pillavoine leur tante, tant pour le partage de la succession de *Guillaume* de Pillavoine, seigneur de Villarceaux leur oncle, que pour celle de *Guillaume* de Pillavoine, & de *Marie* Hamelin leur ayeul & ayeule. Il fut tué à la bataille de Jarnac en 1569.  
Femme, **ANTOINETTE** de Marolles, fille de *René* de Marolles, chevalier, seigneur de Clere & de Longaunay, & d'*Anne* de Chasteauchalon, fut mariée par contrat du 13. octobre 1555. & se remaria avant le 11. Juin 1576. à *Jean* de Gourdon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.
  - ANNE** de Pillavoine, dame du Boulay-Thierry, femme de *Richard* de Morteaux, seigneur de Vigny & de Boisjerôme. Son contrat de mariage fut fait par arrêt du parlement de Paris, du consentement de son oncle & tuteur, & malgré le refus de consentement d'*Antoinette* de Marolles sa mere: cet arrêt fut rendu le 15. octobre 1584. Elle vivoit avec son mari le 9. novembre 1596. & eut pour fils *Jacques* de Morteaux, seigneur de Vigny & de Lougornes, vivant en 1623.
- B
2. **BARTHELEMY** de Pillavoine, seigneur de Boisemont, qui suit.
  3. **GUY** de Pillavoine, est qualifié seigneur des *deffens*, dans la transaction du premier octobre 1550.
  4. **MARGUERITE** de Pillavoine, femme de *Richard* de Collogon, seigneur de Touiry, suivant la même transaction; il fut assassiné en 1555.

I V.

- BARTHELEMY** de Pillavoine, seigneur de Boisemont, du Coudray, &c. gouverneur & lieutenant pour le roi de la ville de Vernon dès le 27. novembre 1568. Le roi Charles IX. par lettres du 18. janvier 1570. lui confirma le droit de Franc-usage en la forest de Lions accordé dès l'an 1355. par Charles duc de Normandie, dauphin de Viennois, comte de Poitou, au seigneur du Coudray pour toujours & à perpetuité; il fit hommage du fief du Coudray, mouvant de la seigneurie de Gisors à Lambert, seigneur du Bois-d'Ennebout, & de Gisors le 25. juin 1574. & contesta la tutelle d'*Anne* sa niece à *Antoinette* de Marolles. Le roi Henri III. lui écrivit deux lettres les 11. juin & 5. novembre 1576. pour l'engager à laisser le bail & gouvernement de sa niece à *Jean* Gourdon, à qui sa majesté l'avoit accordé; il n'eut pas d'égard à cette recommandation; sa niece fut mise pensionnaire au prieuré de Poissy & il en eut la tutelle par acte de douze parens assemblés, en vertu d'une ordonnance du baillif de Chartres du 26. aoust 1577. Il fut un des deux députés de la noblesse du baillage de Gisors, le 17. juillet 1577. pour se trouver à la reformation de la coutume de Normandie. Louise de Brezé, veuve de Robert de la Marck duc de Bouillon le nomma l'un des executeurs de son testament, suivant une lettre de Guillaume Robert de la Marck, duc de Bouillon du 28. décembre 1578 Il est qualifié seigneur de Boisemont dans l'inscription d'une des cloches du Coudray qu'il avoit tenuë & nommée l'an 15.. & vivoit lors du mariage de *Georges* son fils. La Roque, histoire d'Harcourt, tome 1. page 192. dit que depuis que la terre de Boisemont est passée dans la maison de Pillavoine, elle prit les armes de Boisemont.
- D
- Femme, **LEONORE** d'Estivaux, fille de *Philippes* d'Estivaux, écuyer, seigneur de Chastillon-sur-Bar & de Neuville, & d'*Antoinette* Deslaire, fut mariée par contrat du 4. avril 1551. & étoit morte lors du mariage de *Georges* son fils.
1. **RICHARD** de Pillavoine mort sans enfans.
  2. **GEORGES** de Pillavoine, seigneur de Boisemont, qui suit.
  3. **CATERINE** de Pillavoine, épousa le 28. juin 1572. *Louis* le Velu, écuyer seigneur du Buiffon. Ils étoient morts l'an 1595.
  4. **JEANNE** de Pillavoine, fut mariée après la mort de ses père & mere du consentement de *Georges*, seigneur de Boisemont son frere, par contrat du 17. février 1597. à *Charles* d'Ausseville, écuyer, seigneur de Bellefosse.

## V.

A

**G**ORGES de Pillavoine, seigneur de Boisemont, est nommé *Georges de Trie*, dit *Loyer*, seigneur du Coudray & de *Leomeny*, dans l'inscription de la Cloche, tenuë par son pere. Il fit un achapt d'heritages le 3. decembre 1593. & reprit le procès que son pere avoit commencé contre *Jean* de Gourdon & *Antoinette* de Marolles au sujet de 120. liv. de rente, restant de 150. liv. accordées en 1487. à *Thomasse* de Pillavoine, femme de *Guillaume* de Goullay pour le droit qu'elle pouvoit pretendre dans les successions de *Martin* de Pillavoine, & de *Jeanne* de Trie ses pere & mere. Cette rente assise sur le Boullay-Thierry étoit échue à *Oriane* & *Esperance* le Bon, arrieres petites filles de *Thomasse* de Pillavoine & de *Guillaume* de Goullay, elles l'avoient venduës à *Jean* de Gourdon, qui par là pretendoit absorber entiere-ment la terre du Boullay-Thierry quoi qu'elle valut plus de 4000. de rente, il fut ordonné par arrefts du parlement des 2. aouft & 9. novembre 1596. que *Georges* de Pillavoine, écuyer seigneur de Boisemont & du Coudray, *Jean* de Mornay, seigneur d'Ambleville, *Louis* de Mornay son frere, seigneur de Villardeaux, & *Anne* de Pillavoine, dame du Boullay-Thierry, femme de *Richard* de Morteaux, seigneur de Vigny, consigneroient entre les mains de *Pierre* Paris, commis au greffe 2500. écus sol pour demeurer quittes & dechargés de *bailler aucune assiette feudale ausdits de Gourdon & de Marolles sa femme sur les terres & successions de sene Jeanne de Trie*. Il comparût à l'assemblée des états tenus à Rouën le 14. novembre 1611. au nom de la noblesse de Gisors qui l'avoit deputé le 4. du même mois, & est qualifié, seigneur de Boisemont, de Frenelles, du Coudray, de Fontenil, de Sudoyer, des Deffens & de Pommercuil en partie, dans un hommage qu'il reçut le 28. juillet 1617. Il mourut à Evreux le 9. octobre 1618. suivant l'ordonnance du lieutenant general d'Evreux qui sur la requisition de *Philippes*, *Claude*, *Edme* & *Charles* de Pillavoine, fils de *Georges* leur permet de faire son inventaire & de transporter son corps à Boisemont lieu de sa sepulture

Femme, *CATERINE* de Salemanque, fille d'*André* de Salemanque, écuyer, seigneur de Lormaye, & de *Blanche* de Collogon, fut mariée par contrat du 31 aouft 1582. Elle est nommée avec son mari dans l'inscription de la cloche du Coudray, & étoit morte lors du mariage de son fils aîné.

1. *PHILIPPES* de Pillavoine, seigneur du Coudray, qui suit.
2. *EDME* de Pillavoine, seigneur de Boisemont, dont la posterité sera rapportée §. II.
3. *CLAUDE* de Pillavoine, partagea la succession de son pere, avec ses freres le 30. octobre 1619.
4. *CHARLES* de Pillavoine, seigneur du Deffend, dont les descendans se trouveront §. III.
5. *MARIE* de Pillavoine, vivante en 1629.
6. Autre *MARIE* de Pillavoine, fit une donation à *Georges* seigneur du Deffend son neveu le 31. mars 1663.
7. *LEONORE* de Pillavoine, épousa par contrat du 6. juillet 1618. *François* Quelnon, écuyer seigneur de la Sanfonniere, fils de *François* Quelnon, écuyer seigneur de Viverers.

## VI.

**P**HILIPPES de Pillavoine, seigneur du Coudray, de Frenelles, & du fief de *Fontenil*, partagea avec ses freres le 30. octobre 1619. reçut la même année un hommage de *Pierre* Voisin, seigneur de la Haizette, fut nommé le 7. novembre 1630. par les nobles du baillage de Gisors pour comparoître en leur nom, à la tenuë des états de Normandie convoquez à Rouën, & étoit mort lors du mariage de son fils aîné.

Femme, *ANNE* Bouthier, fille de *Gilles* Bouthier, chevalier seigneur de Château-d'Assi, & de *Claude* de Villetain, fut mariée par contrat du 12. septembre 1609. & étoit tutrice de ses enfans le 20. novembre 1637.

1. *FRANCOIS* de Pillavoine, seigneur du Coudray, qui suit.
2. *Louis* de Pillavoine, religieux prieur de S. Nicolas de Breteuil, fut chargé

DES MARESCHAUX DE FRANCE. 683

d'une procuration d'Anne Bouthier sa mère, pour le contrat de mariage de François de Pillavoine du 1. décembre 1637.

- A
3. CHARLES de Pillavoine, écuyer fut présent à ce contrat comme cadet, & fut depuis religieux de l'ordre de S. Augustin en l'abbaye de S. Vincent aux bois, diocèse de Chartres
  4. CATHERINE de Pillavoine.
  5. MARIE de Pillavoine, religieuse Ursuline aux Andelis.
  6. ANNE de Pillavoine, religieuse Ursuline à Gisors.
  7. MARGUERITE de Pillavoine, femme de Louis de Quenouille, écuyer seigneur de Faveroles & de la Vallée, étoit veuve en 1666.

V I I.

B FRANÇOIS de Pillavoine, écuyer, seigneur du Coudray, est qualifié lieutenant au regiment du baron d'Annevoux dans son contrat de mariage. Il eut dans la suite commission de capitaine au regiment d'infanterie de Lannoy le 16. mars 1638. & dans celui de Bretagne le 8. mars 1641. Il reçut un aveu le 14. juillet 1666. comme seigneur & patron du Coudray, & des fiefs de Fontenil & du Sudoyer, & étoit mort le 29. octobre suivant.

Femme, CATHERINE Sublet, fille de Jean Sublet, écuyer, seigneur de Vivaret, major du regiment de Navarre, & de Barbe Ullard, fut mariée par contrat du 1. décembre 1637. & établie tutrice avec la garde noble de ses enfans, par acte passé au baillage de Gisors le 29. octobre 1666. Elle produisit ses titres de noblesse devant M. Barin de la Galiffonniere intendant en Normandie, & ses enfans furent déclarés nobles d'ancienne race, par ordonnance du 5. decembre 1668. Elle ratifia le contrat de mariage de Charles son fils le 7. fevrier 1672.

- C
1. FRANÇOIS de Pillavoine, se qualifioit seigneur de Breauté, & avoit vendu le 2. octobre 1669. le fief du Coudray à Charles son frere, duquel il ratifia le contrat de mariage le 21. janvier 1672. Il mourut sans alliance en 1695.
  2. CHARLES de Pillavoine, seigneur du Coudray qui suit.
  3. PHILIPPES de Pillavoine, mineur en 1666. ratifia sous le titre de chevalier du Coudray, le contrat de mariage de son frere, le 20. avril 1672.
  4. GEORGES de Pillavoine, écuyer, étoit mineur en 1666.  
Femme, MARIE Lizarde.
  1. PIERRE de Pillavoine, garde du corps du roi, n'étoit pas marié au mois de novembre 1707.
  - II. MICHEL de Pillavoine, curé d'Ennancourt le Sec, près Chaumont.
  - III. MARIE de Pillavoine, batifiée le 20. septembre 1683. fut reçue à S. Cyr au mois d'août 1695. & étoit pensionnaire à Villarceaux en 1722.
  - IV. MARIE-GABRIELLE de Pillavoine, batifiée le 20. août 1686. fut reçue à S. Cyr au mois de juin 1694. & n'étoit pas mariée en 1707.
  5. JEAN de Pillavoine, mineur en 1666. mourut au service.
  6. GILLES de Pillavoine, prêtre, mort en 1707.
  7. CATHERINE de Pillavoine, mineure en 1666. épousa Jean de Mailly vivant en 1707.
- D
8. ANTOINETTE de Pillavoine, n'étoit pas mariée en 1707.

V I I I.

CHARLES de Pillavoine, écuyer, seigneur du Coudray & du fief du Sudoyer, lieutenant de cavalerie dans le regiment des Cuirassiers du roi, & l'un des deux cent chevaux legers de sa garde, eut commission de capitaine reformé dans le regiment d'infanterie sous le nom du pape pour le secours de Candie le 11. septembre 1669. & reçut un aveu de David d'Aussy, écuyer, seigneur de la Garenne, le 9. juillet 1682.

Femme, GENEVIEVE Mareuil, fut mariée par contrat du 14. octobre 1671. & mourut en 1699.

1. CHARLES de Trie-Pillavoine, seigneur du Coudray, qui suit.
2. FRANÇOIS de Trie-Pillavoine, curé de Velizy sur Urfine dans le parc de Meudon, ceda à Charles son frere aîné, tous ses droits successifs maternels, & renonça



à tous droits de legitime du chef de son pere sur la terre du Coudray, le 12. avril 1703. Il vit en 1730. A

3. JACQUES de Trie-Pillavoine, garde marine, tué à la bataille de Vigo, au mois d'avril 1703.
4. GEORGES-AMBROISE de Trie-Pillavoine, curé du Coudray, puis chanoine en l'église collegiale des Andelis, vivant en 1730.
5. CHARLES de Trie-Pillavoine, curé du Coudray, vivant en 1730.
6. PIERRE de Trie-Pillavoine, benedictin de la congregation de S. Maur.
7. MICHEL de Trie-Pillavoine, dit le chevalier du Coudray, sera rapporté après son frere aîné.
8. ANGELIQUE-GENEVIEVE de Trie-Pillavoine, née le 1. juin 1676. fut reçûe à S. Cyr le 9. mars 1686. & mariée en 1698. à *Damien* le Vaillant, écuyer, seigneur de Lorient.
9. MARIE-GENEVIEVE de Trie-Pillavoine, batifiée le 29. octobre 1678. fut reçûe à S. Cyr avec sa sœur, & depuis religieuse aux Ursulines de la rue S. Jacques à Paris. Elle vivoit en 1723.

## I X.

B

CHARLES de Trie-Pillavoine, écuyer, seigneur du Coudray, & des fiefs de Fontenil & de Sudoyer, batifié le 28. septembre 1672. a repris le nom & les armes de Trie. Il a été soubbrigadier des gardes du corps du roi de la compagnie Ecoissoise, puis chevalier de S. Louis, & reçût neuf blessures à la bataille de Ramillies en 1706. ce qui l'obligea de se retirer du service avec 600. liv. de pension du roi. Il vit en 1730.

Femme, ELIZABETH Lallemant, fut mariée par contrat du 12. avril 1703.  
MARIE-CATHERINE-ELIZABETH de Trie-Pillavoine.

## I X.

MICHEL de Trie-Pillavoine, dit le chevalier du Coudray, a repris comme ses freres le nom & les armes de Trie. Il a été mousquetaire du roi en la premiere compagnie, & s'est retiré.

Femme, CATHERINE le Mosnier, veuve de *Nicolas* de la Barre, seigneur de Nanteuil, sous-brigadier des Mousquetaires du roi de la seconde compagnie, fut mariée le 10. fevrier 1722. C

1. MICHEL-NICOLAS de Trie-Pillavoine, né aux Andelis le 13. avril 1723.
2. JACQUES-MAXIMIN de Trie-Pillavoine, né au mois d'août 1724.



## S. I I:

## S E I G N E U R S

D

## D E B O I S E M O N T .

## V I:

EDME de Pillavoine, seigneur de Boïsemont, fils de GEORGES de Pillavoine, seigneur de Boïsemont, & de CATHERINE de Salemanque, mentionnez cy-devant, page 682. eut commission du roi le 19. mai 1635. pour lever une compagnie de cent mousquetaires à cheval sous les ordres du sieur de Mahé, mestre de camp d'un

A d'un regiment de 500. Mousquetaires à cheval. Il étoit gouverneur & commandant pour le roi à Rambervilliers l'an 1637. & capitaine de dragons lorsqu'il obtint des lettres d'état les 7. octobre 1637. & 23. février 1638. contre *Charles* de Pillavoine, qui poursuivoit l'adjudication de la terre de Boisemont. Il passa depuis en Portugal en qualité de colonel d'un regiment de cavalerie pour le service du roi: au retour ayant été obligé de relacher en Irlande, il passa en Angleterre, où il fut arrêté prisonnier sous pretexte qu'il étoit catholique & conduit à Londres par les troupes du parlement, avec perte entiere de son équipage. Durant les guerres civiles, il servit dans les troupes du parlement & de l'hôtel de ville de Paris, suivant deux commissions à lui adressées par le marquis de la Boulaye, maréchal de camp, puis lieutenant general dans le même parti, l'une du 15. février 1649. pour aller commander au château d'Amblinwilliers vers Longjumeau, l'autre du 20. mars suivant, pour aller commander au château de Darville, proche le Bourg-Dorville à deux lieues de Montmirel.

I. Femme, ANNE Regnard, fille de *Nicolas* Regnard, conseiller secretaire du roi, tresorier de France & general des finances à Paris, & de *Catherine* Jacquart, fut mariée le 28. février 1621. & mourut peu après.

II. Femme, CLAUDE Regnard, sœur d'*Anne* Regnard, fut mariée avec dispense par contrat passé à Paris le 27. février 1623.

- B
1. & 2. PHILIPPES & ANTOINE de Pillavoine, morts jeunes.
  3. NICOLAS de Pillavoine, seigneur de Boisemont, qui suit.
  4. ANNE de Pillavoine, dite de Boisemont, fut presente en cette qualité au contrat de mariage de *Charles* de Pillavoine, seigneur du Coudray son cousin le 14. octobre 1671. & mourut sans avoir été mariée.
  5. CATHERINE de Pillavoine, presente avec la sœur au même contrat, épousa depuis N... de Pougues, écuyer seigneur du Fay & de Villandey, commandant dans la basse ville de Calais.
  6. MARIE de Pillavoine, morte sans avoir été mariée.

V I I.

C NICOLAS de Pillavoine, écuyer seigneur de Boisemont, mort en 1686. Femme, MARGUERITE le Courtois, fille & heritiere en partie de *Jean* le Courtois, conseiller du roi, & de *Marguerite* Moisson, fut mariée par contrat du 30. septembre 1665. & mourut au Boispreaux près Ecouis en Vexin le 30. décembre 1725. âgée de 88. ans.

1. & 2. N. & N. de Pillavoine, tués au service du roi.
3. CHARLES-PIERRE de Pillavoine, chevalier seigneur de Boispreaux, ancien capitaine au regiment de Soissonnois vivant en 1726.
4. GENEVIEVE de Pillavoine, femme de N. Gonord & mere de *Jean-Marc-Antoine* Gonord, maître des comptes à Rouen, baptisé le 27. février 1693.



s. I I I.

D SEIGNEURS  
DU DEFFEND.

V I.

C HARLES de Pillavoine, écuyer seigneur du Deffend, quatrième fils de GEORGES de Pillavoine, seigneur de Boisemont, & de CATHERINE de Salemanque, mentionnés cy-devant p. 682. étoit âgé de 17. ans en 1613. & fut  
 Tome VI. L 8

déclaré exempt du droit des francs-fiefs par jugement des commissaires généraux députés en la généralité de Rouen le 11. mars 1641. A

Femme, ELISABETH Pognant, fille de *Nicolas* Pognant, écuyer seigneur de Folleville & de Bédaux, avocat au parlement de Rouen, & de *Jeanne* Durand, fut mariée le 28. janvier 1629. & mere de.

## VII.

**G**EORGES de Pillavoine, écuyer seigneur du Deffend, fut baptisé le 30. novembre 1629. & émancipé en 1649. *Marie* de Pillavoine, lui fit une donation le 31. mars 1663. & il eut acte de la représentation de ses titres de noblesse devant M. de la Galissonnière, intendant à Rouen le 5. décembre 1668.

Femme, MARIE de Mahaut, fille de *Pierre* de Mahaut, écuyer seigneur de Tierceville, & de *Louise* de Hanivel fut mariée le 9. octobre 1664. & eut pour fils.

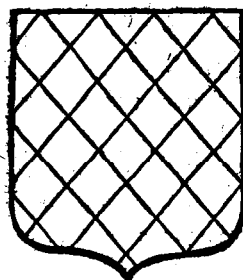
## VIII.

**G**UILLAUME de Pillavoine, écuyer seigneur du Deffend & de Montperreux, baptisé le 18. janvier 1677. fut tué étant capitaine de dragons dans le regiment de Mornein à la bataille d'Almansa en Espagne le 25. avril 1707. B

Femme, ANTOINETTE de Cougny, fille d'*Edme* de Cougny, écuyer seigneur de Vaux, & de *Françoise* du Bus.

1. ELIE de Pillavoine, écuyer seigneur du Deffend.

2. MARIE de Pillavoine, née le 22. & baptisée le 27. fevrier 1697. fut reçue à S. Cyr au mois de novembre 1707. puis religieuse à Gomerfontaine.



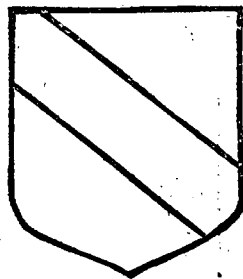
*Lozangé Or & de guenles.*

## XXVII.

**J**EAN des Barres, chevalier, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, conseiller du conseil étroit du roi, fut envoyé en 1311. avec Anseau de Joinville & Simon de Menou, pour la guerre qui se faisoit en Lorraine contre le duc, au sujet de Passavant en Argonne; & lorsque le roi se fut mis en possession de la terre de Donzy, confisquée sur le comte de Flandres, il le présenta au mois de mars 1314. à l'évêque d'Auxerre pour lui en faire hommage en sa place. Depuis en considération de ses services il l'éleva à la dignité de maréchal de France en 1318. au lieu de *Jean* de Corbeil, dit *de Grez*; le commit avec le chancelier & *Pierre* de Galart, Maître des albalétriers le 27. septembre 1319. pour aller de sa part vers Robert III. du nom, comte de Flandres, l'ajourner à comparoitre en personne à Paris au jour de Noël suivant. Le roi lui fit don par lettres du 19. janvier de la même année d'une rente de cinq cens livres parisis, à prendre tant qu'il tiendrait l'office de maréchal de France, sur la terre & les hommes taillables de Pontbelin, laquelle rente lui fut depuis assise sur celles d'Evry, d'Illes & autres au bailliage de Troyes; & sur le refus que lui faisoit le rece-

veur de Champagne de l'en laisser jouir, il obtint arrest en sa faveur à la chambre des comptes le 19. mars 1321. Le roi lui donna encore par lettres du 6. octobre 1322. une somme de douze cens cinquante livres.

**A** Il avoit épousé *Helissans*, dame de Chaumont-sur-Yonne, fille unique & heritiere de *Guillaume* sire de Prunay, & de *Gillette* sa femme avec laquelle il affranchit en 1321. un de ses hommes de corps de Foucheres: elle vivoit encore en 1347. lorsqu'elle & *Pierre* des Barres, chevalier, son fils, affranchirent de toute servitude leurs hommes de Chaumont & de Villeblouyn, ce que *Alais*, femme de ce *Pierre*, confirma avec *Guillaume* & *Guy* des Barres ses enfans. *Jean* des Barres, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, qui obtint au mois de janvier 1328. l'amortissement d'une rente pour la fondation d'une chapelle en son chasteau de Chaumont, peut aussi avoir été son fils.



*D'or à la bande  
d'azur.*

**C**

**XXVIII.**

**M**ATHIEU de Trie, seigneur d'Araines, de Vaumain, &c. eut de grands differends en 1315. avec le comte d'Aumale, jusqu'à en venir aux mains, ils ne furent terminés que par l'autorité du roi. Il fut élevé à la dignité de Maréchal de France vers l'an 1320. fut conseiller du conseil étroit du roi l'année suivante, & assista au sacre du roi *Charles le Bel*. Edouard comte de Bar, le donna pour caution en 1323. du mariage proposé d'Henry son fils aîné, avec la fille aînée de Jean roi de Bohême. Les terres de Cany & de Caniel lui furent données au mois de juin 1324. pour en jouir lui & sa femme leur vie durant, sous la valeur de deux mille livres, mais comme elles n'étoient pas de ce revenu, la prévôté d'Arches en Normandie y fut jointe pour supplément en 1325. Cette libéralité de ce prince ne l'empêcha pas de lui donner encore en consideration de ses services, une somme de dix mille livres, dont il fut payé d'une partie, & l'autre fut assignée sur la ville de Montauban le 30. juin 1324. & au mois de novembre suivant, le roi lui fit payer une somme de quinze mille livres, au lieu du revenu de toutes les monnoyes qu'il lui avoit accordé pendant douze jours, & encore une somme de quatre mille livres au mois de mars suivant, & le nomma l'un des executeurs de son testament fait cette même année. Il fut envoyé en Gascogne en 1324. 1325. & 1326. pour la guerre qui s'y étoit élevée contre les Anglois & Flamans, & fut l'un des commissaires du roi pour le traité de paix avec l'Angleterre fait à Paris le 31. mars 1326. assista au sacre du Roi *Philippe de Valois* le jour de la Trinité 1328. étant accompagné de treize chevaliers & de cinquante-quatre écuyers, qu'il tint pendant seize jours à Reims. Il reçut plusieurs libéralitez de ce prince, ainsi qu'il en avoit eu du roi son predecesseur; fut l'un des temoins de l'hommage qu'Edouard III. roi d'Angleterre lui rendit pour le duché de Guyenne à Amiens le 6. juin 1329. & l'un des commissaires envoyés à Cambrai, pour terminer les differends qui étoient entre le comte de Flandres & le duc de Brabant au sujet de la ville de Malines, qui furent reglez le 2. août 1334. En 1337. étant à Rouen il s'obligea avec plusieurs grands seigneurs

du royaume, de fournir au roi certain nombre de gendarmes pour la conquête d'Angleterre. Au mois de novembre de la même année le roi lui accorda, en considération de ses services, cinq cens livres de rente, à prendre sa vie durant sur son trésor, au lieu d'une pension de mille livres qu'il lui avoit donnée à volonté **A** dès l'an 1335. Il se trouva és années 1337. 1338. & 1339. aux assemblées qui se firent devant Tournay & sur les frontieres de Flandres & de Haynault, avec plusieurs autres grands seigneurs du royaume; & y fut encore envoyé avec le maréchal Bertrand en la compagnie du connétable de France, lieutenant du roi en ces parties avant la venue du duc de Normandie, ayant en sa compagnie deux chevaliers à bannière, dix-sept autres sans bannière, & cent quatre-vingt écuyers montez & reçus à Arras le 27. mars 1339. qui servirent jusques au 27. septembre suivant 1340. il donna quittance de 133. liv. 6. sols 8. den. le 14. novembre 1341. pour partie de la rente que le roi lui avoit assignée sur son trésor, son sceau est une bande. *(a)* Le roi l'établit encore son lieutenant général sur les frontieres de Flandres en 1342. & il mourut comblé de gloire & d'honneurs le 26. novembre 1344.

*(a)* Bibl. du roi, cabinet de M. de Gaignieres.

Il étoit fils de Renaud de Tric, seigneur de Fontenay, *ses ancêtres sont rapportez cy- B*  
*devant, page 661.*

